



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} septembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Point 131 de l'ordre du jour provisoire*
Financement de l'Opération
des Nations Unies au Burundi

Budget de l'Opération des Nations Unies au Burundi pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats escomptés	4
II. Ressources nécessaires	34
III. Analyse des variations	38
IV. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale	46
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	47
A. Assemblée générale	47
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	52
C. Comité des commissaires aux comptes	53
 Annexes	
I. Organigrammes	56
II. Récapitulatif du redéploiement proposé des postes	62

* A/61/150 et Corr.1.



Résumé

Le présent rapport contient le budget de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, qui se chiffre à 144 625 800 dollars, dont 78 959 200 dollars d'engagement de dépenses pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2006, autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/269 du 30 juin 2006.

Le budget doit permettre de financer le déploiement et le rapatriement graduel de 156 observateurs militaires et 4 323 membres des contingents, dont 50 observateurs militaires et 910 membres des contingents temporairement redéployés auprès de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), 15 membres de la police des Nations Unies, 322 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 377 agents recrutés sur le plan national et 117 Volontaires des Nations Unies, et de procéder à la liquidation administrative de la mission pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

Le montant total des ressources nécessaires à l'ONUB pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 a été corrélé à son objectif au moyen de tableaux axés sur les résultats, établis par composante : processus politique, réforme du secteur de la sécurité, environnement en matière de sécurité, droits de l'homme et aide humanitaire, et appui. L'Opération devant se retirer du Burundi le 31 décembre 2006 au plus tard, les tableaux relatifs à la composante Appui indiquent des produits liés à la liquidation administrative de l'Opération, qui s'effectuera pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

Les effectifs de la mission ont été répartis composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui concernent la mission dans son ensemble.

Les variations des ressources humaines et financières ont été rapprochées, lorsqu'il y avait lieu, de certains produits planifiés par la mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Prévisions de dépenses pour la période du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007					Total	Variation	
	Du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	Du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006	1 ^{er} juillet au 31 décembre 2006	1 ^{er} janvier au 30 juin 2007	Montant		Pourcentage	
	Dépenses	Montant alloué	Retrait	Liquidation				
Militaires et police des Nations Unies	129 209,2	142 959,5	72 823,4	–	72 823,4	(70 136,1)	(49,1)	
Personnel civil	49 129,3	71 751,9	30 465,7	11 865,2	42 330,9	(29 421,0)	(41,0)	
Dépenses opérationnelles	125 455,8	77 561,0	22 671,5	6 796,0	29 467,5	(48 093,5)	(62,0)	
Montant brut	303 794,3	292 272,4	125 960,6	18 661,2	144 621,8	(147 650,6)	(50,5)	
Recettes provenant des contributions du personnel	4 850,1	8 297,1	2 905,8	1 218,9	4 124,7	(4 172,4)	(50,3)	
Montant net	298 944,2	283 975,3	123 054,8	17 442,3	140 497,1	(143 478,2)	(50,5)	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–	
Total	303 794,3	292 272,4	125 960,6	18 661,2	144 621,8	(147 650,6)	(50,5)	

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
Direction exécutive et administration							
Effectif approuvé pour 2005/06	–	–	–	22	7	1	30
Effectif proposé pour 2006/07	–	–	–	13	7	1	21
<i>Composantes</i>							
Processus politique^c							
Effectif approuvé pour 2005/06	–	–	–	48	47	33	128
Effectif proposé pour 2006/07	–	–	–	19	21	5	45
Réforme du secteur de la sécurité							
Effectif approuvé pour 2005/06	24	–	120	11	3	–	158
Effectif proposé pour 2006/07	24	530 ^d	15	10	4	–	583
Environnement en matière de sécurité							
Effectif approuvé pour 2005/06	176	5 450	–	3	1	1	5 631
Effectif proposé pour 2006/07 ^e	82	2 883	–	2	1	1	2 969
Droits de l'homme et aide humanitaire							
Effectif approuvé pour 2005/06	–	–	–	39	22	18	79
Effectif proposé pour 2006/07	–	–	–	35	33	11	79
Appui							
Effectif approuvé pour 2005/06	–	–	–	269	294	110	673
Effectif proposé pour 2006/07 ^f	–	–	–	243	311	99	653
Total							
Effectif approuvé pour 2005/06	200	5 450	120	392	374	163	6 699
Effectif proposé pour 2006/07	106	3 413	15	322	377	117	4 350
Variation nette	(94)	(2 037)	(105)	(70)	3	(46)	(2 349)

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c À l'exclusion des 125 membres du personnel du Bureau de l'assistance électorale (16 recrutés sur le plan international, 74 recrutés sur le plan national et 35 Volontaires des Nations Unies), dont le poste a été approuvé jusqu'au 1^{er} octobre 2005.

^d Personnel militaire chargé d'appuyer le désarmement et la démobilisation des anciens combattants.

^e À l'exclusion de 50 observateurs militaires et 910 membres des contingents déployés auprès de la MONUC.

^f Comprend des postes de l'Équipe de conduite et de discipline (2 P-4, 1 P-2, 1 poste d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent recruté sur le plan national, dont un poste d'administrateur), financés à l'aide de ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats escomptés

1. Le mandat de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1545 (2004) du 21 mai 2004. Celui-ci a décidé, dans sa résolution 1696 (2006) du 30 juin 2006, de le proroger jusqu'au 31 décembre 2006 en se félicitant de l'intention du Secrétaire général d'établir, à l'issue de cette période, un bureau intégré des Nations Unies au Burundi.

2. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir rétablir une paix durable et instaurer la réconciliation nationale au Burundi.

3. Dans le cadre de cet objectif général, elle contribuera, au cours de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006, à l'obtention d'un certain nombre de résultats escomptés en exécutant les produits clefs indiqués dans les tableaux ci-après, dont chacun traite d'une composante (processus politique, réforme du secteur de la sécurité, environnement en matière de sécurité, droits de l'homme et aide humanitaire et appui) et énonce des indicateurs de succès montrant dans quelle mesure objectif et résultats escomptés devront avoir été atteints au 31 décembre 2006 lorsque la mission mettra fin à ses opérations. Celle-ci devant se retirer du Burundi à cette même date, les tableaux relatifs à la composante Appui comprennent des produits liés à sa liquidation administrative pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

4. Les tableaux proposés traduisent le soutien constant que l'ONUB apporte, conformément à son mandat, au Gouvernement burundais en ce qui concerne le processus de paix et la réconciliation nationale, la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement des civils, la protection des droits de l'homme, la réforme du secteur judiciaire et la justice transitionnelle et ils tiennent compte de l'achèvement du retrait graduel des forces de maintien de la paix des Nations Unies au Burundi au 31 décembre 2006 et de la proposition tendant à créer un bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) le 1^{er} janvier 2007.

5. Les effectifs de la mission ont été répartis composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui concernent la mission dans son ensemble. Les variations d'effectifs par rapport au budget de la période 2005-2006 sont expliquées au titre de chacune des composantes.

6. Le projet de budget de l'ONUB doit permettre de financer le rapatriement graduel, avant le 31 décembre 2006, de 4 323 soldats et de 156 observateurs militaires, dont 910 membres des contingents et 50 observateurs militaires temporairement redéployés auprès de la MONUC, et 15 membres de la police des Nations Unies, ainsi que la liquidation administrative de la mission pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

7. Afin que la mission puisse appuyer efficacement le Gouvernement burundais pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 dans les domaines visés au paragraphe 4 ci-dessus, ses services organiques ont été réorganisés comme suit : a) les fonctions exercées par le bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général ont été confiées au Bureau du Représentant spécial, ce qui explique qu'il soit prévu de supprimer le poste de représentant spécial adjoint principal; b) les fonctions concernant la justice transitionnelle ont été confiées au Bureau des droits de l'homme; et c) le Bureau de l'état de droit et des affaires civiles a été supprimé.

8. On trouvera, à l'annexe I au présent rapport, l'organigramme révisé des services organiques de l'Opération, accompagné des propositions de transfert de postes devant permettre de répondre aux besoins de personnel des bureaux organiques et administratifs indiqués à l'annexe II et décrits avec plus de précisions dans les tableaux concernant chacune des composantes.

9. Au paragraphe 5 de sa résolution 1650 (2005) du 21 décembre 2005, le Conseil de sécurité a autorisé le redéploiement temporaire de personnels militaires et de police civile entre l'ONUB et la MONUC dans le respect des conditions énoncées au même paragraphe, y compris de la décision qu'il avait prise concernant le redéploiement. Au paragraphe 6 de la même résolution, il a souligné que le personnel redéployé continuerait d'être comptabilisé dans l'effectif maximum autorisé pour le personnel militaire et de police civile de la Mission d'où il est transféré et qu'aucun de ces transferts ne pourrait avoir pour effet de prolonger le déploiement de personnels après l'expiration du mandat de leur mission d'origine, à moins que le Conseil n'en décide autrement.

10. Dans sa résolution 1692 (2006), le Conseil a prorogé jusqu'au 30 septembre 2006 l'autorisation qu'il avait donnée au Secrétaire général de redéployer temporairement, au maximum, un bataillon d'infanterie, un hôpital militaire et 50 observateurs militaires de l'ONUB au profit de la MONUC, avec l'intention de reconduire cette autorisation en fonction des décisions futures qu'il pourrait être amené à prendre concernant le renouvellement du mandat de la MONUC.

11. Comme le Conseil de sécurité a décidé que le personnel redéployé entre les missions continuerait d'être comptabilisé dans l'effectif maximum autorisé pour le personnel militaire et de police de la mission d'où il est transféré, et en attendant qu'il décide de renouveler l'autorisation de redéploiement au-delà du 30 septembre 2006, le projet de budget de l'ONUB prévoit des ressources pour financer le redéploiement de l'ONUB à la MONUC de 960 militaires, dont 50 observateurs militaires, et leur rapatriement avant le 31 décembre 2006, c'est-à-dire, en particulier, les dépenses liées au remboursement des pays fournisseurs de contingents pour ce qui est des contingents, du matériel leur appartenant et du soutien logistique autonome, et les dépenses afférentes aux rations et au carburant – les dépenses d'appui logistique et administratif des contingents redéployés devant quant à elles être financées par les ressources approuvées de la MONUC.

12. Au cours de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006, l'ONUB sera dirigée par un Représentant spécial du Secrétaire général qui aura rang de Secrétaire général adjoint et sera assisté par un Représentant spécial adjoint qui aura rang de Sous-Secrétaire général. Les opérations militaires seront dirigées par un commandant de la Force de classe D-2 et la police civile de l'Opération le sera par un chef de la police de classe P-5. La Division de l'administration de la mission sera dirigée par un chef de l'administration de classe D-1, y compris pendant la période de liquidation administrative, qui courra du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

13. Au cours de l'exercice budgétaire, l'ONUB continuera à mener ses activités depuis son quartier général intégré de la capitale, Bujumbura, et déploiera son personnel dans 22 entités principales, dont quatre bureaux régionaux des droits de l'homme (à Bujumbura Rurale, Gitega, Ngozi et Makamba), trois quartiers généraux de bataillons, sept camps militaires, un camp de transit, deux ateliers de transport et cinq bases logistiques. Le nombre de ces entités sera réduit progressivement, à mesure que le personnel militaire et technique sera rapatrié, le quartier général

intégré de la mission devant être remis au BINUB à l'issue de la période de liquidation administrative.

14. Au cours de l'exercice budgétaire 2006-2007, la mission s'attachera à gagner en efficacité pour ce qui est du règlement des fournisseurs en réorganisant et en rationalisant ses modalités de facturation, ce qui explique la proposition tendant à supprimer deux postes d'agent du Service mobile à la Section des achats.

Direction exécutive et administration

15. La direction exécutive et l'administration générale de l'Opération sont assurées par le Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général, qui sera assisté par un Représentant spécial adjoint.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international							Total recruté sur le plan national ^a	Personnel Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité				
Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général											
Effectif approuvé pour 2005/06	1	2	9	4	2	4	–	22	7	1	30
Effectif autorisé pour 2006/07	1	–	5	4	–	3	–	13	7	1	21
Variation nette	–	(2)	(4)	–	(2)	(1)	–	(9)	–	–	(9)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

- **Personnel recruté sur le plan international : suppression de 9 postes**
- **Personnel recruté sur le plan national : transformation d'un poste d'administrateur en poste d'agent de la catégorie des services généraux**

Les effectifs prévus pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 tiennent compte du transfert des fonctions de coordination des services organiques qu'assumait auparavant le Bureau du Représentant spécial adjoint principal (voir composante 1 (Processus politique) ci-dessous), de la redistribution des tâches entre les administrateurs du Bureau et de l'achèvement des activités de la Commission de l'application de l'Accord d'Arusha. Il est donc proposé de supprimer les postes approuvés du secrétariat de celle-ci [1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 1 poste d'agent du Service mobile, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)], ainsi que des postes approuvés de directeur de cabinet (D-1), de spécialiste de la planification stratégique (P-5) et d'assistant administratif (Service mobile). Après examen des fonctions protocolaires de la mission, il a été en outre proposé de transformer 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national (fonctionnaire du protocole) en poste d'agent de la catégorie des services généraux recruté sur le plan national (assistant du protocole).

Les effectifs du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général comprendraient donc : 1 assistant spécial (P-5) qui assumerait les fonctions de chef de cabinet et de coordonnateur, avec l'aide de 1 administrateur de programme (P-3) (ancien assistant spécial du Directeur de cabinet), 1 spécialiste des affaires politiques (P-4) et 1 interprète-traducteur (P-3) qui serait épaulé par 2 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Un appui administratif et en matière de secrétariat serait fourni au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général par un assistant personnel [agent des services généraux (1^{re} classe)], 1 assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] et 3 commis/chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Relèveraient directement du Représentant spécial du Secrétaire général la Cellule d'analyse conjointe [1 analyste de l'information hors classe (P-5) et 1 analyste de l'information (P-3)], le Bureau du Conseiller juridique [1 conseiller juridique hors classe (P-5), 1 juriste (P-3), 1 Volontaire des Nations Unies et 2 assistants administratifs (1 agent des services généraux (Autres classes) et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national)]; et l'Équipe du comportement et de la discipline [voir composante 5 (Appui)].

Une fois terminées les activités de fond de la mission, les titulaires/postes de juriste (P-3) et de spécialiste des pratiques optimales (P-4) seraient transférés au Bureau du Chef de l'administration et le poste d'interprète-traducteur (P-3) le serait au Bureau du Chef des services administratifs [voir composante 5 (Appui)].

Composante 1 : processus politique

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Consolidation du processus de paix au Burundi	<p>1.1.1 Accord de cessez-le-feu global signé entre le Gouvernement et le Front national de libération (FNL)</p> <p>1.1.2 Maintien, au sein du législatif et de l'exécutif, d'une représentation respectueuse des quotas ethniques, politiques et d'équilibre entre les sexes fixés dans la Constitution, qui visent à assurer le partage des pouvoirs</p> <p>1.1.3 Adoption par le Gouvernement d'un plan d'action national, conformément à la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité</p>

Produits

- Fourniture de conseils au Gouvernement, au FNL et aux médiateurs sud-africains au sujet des questions constitutionnelles, juridiques, politiques et militaires liées à l'accord de cessez-le-feu global entre le Gouvernement et le FNL et promotion des initiatives internationales coordonnées visant à appuyer l'application et le suivi de cet accord, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et la réforme du secteur de la sécurité
- Fourniture de conseils au Gouvernement et aux acteurs politiques nationaux sur les questions ayant trait à la consolidation de la paix, notamment aux projets de réforme, à l'application des dispositions régissant le partage du pouvoir, à la gouvernance et aux processus démocratiques connexes
- Fourniture de conseils aux organes régionaux sur des questions se rapportant à la stabilité et à la sécurité dans la région, y compris les initiatives de la Commission mixte tripartite Plus un, de la Communauté des États de l'Afrique de l'Est et de la Conférence internationale sur les Grands Lacs

- Présidence du Forum des partenaires du Burundi et fourniture de conseils et de services de secrétariat à celui-ci pour faciliter ses activités de coordination et ses échanges de vues avec la communauté internationale au sujet de l'aide que celle-ci apporte au Gouvernement pour qu'il puisse mettre en œuvre ses programmes de réforme et de consolidation de la paix
- Fourniture de conseils au Gouvernement au sujet de l'élaboration d'un plan d'action national assorti de mécanismes de suivi qui permette d'appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité
- Rapports trimestriels du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Mise en œuvre d'un Programme d'information et de mobilisation à l'échelle du pays à l'appui du processus de paix, qui comprendrait : des émissions radiophoniques quotidiennes en français et en kirundi (10 heures par semaine sur 5 stations de radio), des spots télévisés (1 spot de 3 minutes pendant 26 semaines) et radiodiffusés (1 spot de 2 minutes pendant 26 semaines), un magazine d'information hebdomadaire en français et en kirundi (3 500 exemplaires), un magazine mensuel en français et en kirundi (3 500 exemplaires), des brochures (5 000 exemplaires), des affiches (500 exemplaires) et d'autres matériaux d'information

Facteurs externes : Le Gouvernement et les États de la région seront acquis au processus de paix et les donateurs fourniront les fonds nécessaires pour financer les programmes de réforme du Gouvernement

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (Processus politique)

Personnel civil ^a	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Représentant spécial adjoint principal pour la gouvernance et la stabilisation											
Postes approuvés pour 2005/06	1	–	2	–	–	1	–	4	1	–	5
Postes proposés pour 2006/07	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	(1)	–	(2)	–	–	(1)	–	(4)	(1)	–	(5)
Bureau des affaires politiques											
Postes approuvés pour 2005/06	–	1	2	3	–	4	–	10	2	2	14
Postes proposés pour 2006/07	–	–	3	2	–	3	–	8	2	2	12
Variation nette	–	(1)	1	(1)	–	(1)	–	(2)	–	–	(2)

Personnel civil ^a	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau de la communication et de l'information											
Postes approuvés pour 2005/06	–	1	3	6	2	2	–	14	29	7	50
Postes proposés pour 2006/07	–	1	3	3	2	2	–	11	19	3	33
Variation nette	–	–	–	(3)	–	–	–	(3)	(10)	(4)	(17)
Bureau de l'état de droit et des affaires civiles											
Postes approuvés pour 2005/06	–	1	9	8	–	2	–	20	15	24	59
Postes proposés pour 2006/07	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	(9)	(8)	–	(2)	–	(20)	(15)	(24)	(59)
Total											
Postes approuvés pour 2005/06	1	3	16	17	2	9	–	48	47	33	128
Postes proposés pour 2006/07	–	1	6	5	2	5	–	19	21	5	45
Variation nette	(1)	(2)	(10)	(12)	–	(4)	–	(29)	(26)	(28)	(83)

^a À l'exclusion des 125 fonctionnaires du Bureau de l'assistance électorale (16 recrutés sur le plan international, 74 recrutés sur le plan national et 35 Volontaires des Nations Unies) dont les postes ont été approuvés jusqu'au 1^{er} octobre 2005.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général

- **Personnel recruté sur le plan international : suppression de 4 postes**
- **Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste**

En raison du désengagement des forces de maintien de la paix des Nations Unies et du passage à un engagement de plus en plus axé sur le développement, il est proposé de supprimer le poste de représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général (SSA) et 2 postes [1 P-5 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] du Bureau du Représentant spécial adjoint principal. Pour les raisons indiquées à la rubrique ci-après, il est également proposé de redéployer 1 poste P-4 (spécialiste des affaires politiques) au Bureau des affaires politiques, et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section de la gestion du matériel [voir composante 5 (Appui)].

Bureau des affaires politiques**• Personnel recruté sur le plan international : suppression nette de 2 postes**

Après examen des besoins en effectifs du Bureau, il est proposé, d'une part, de supprimer le poste de chef du Bureau (D-1) et de faire assumer les fonctions correspondantes par un spécialiste des affaires politiques hors classe (P-5), et, d'autre part, de supprimer 2 autres postes [1 poste P-2 de spécialiste des affaires politiques adjoint de 1^{re} classe) et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (assistant administratif)]. Par ailleurs, le Gouvernement burundais continuant à appuyer la consolidation de la paix et la situation politique du pays demeurant très tendue et précaire, la capacité d'analyse du Bureau serait renforcée moyennant le transfert de 1 poste P-4 de spécialiste des affaires politiques du Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général.

Le titulaire de ce poste serait chargé de suivre l'évolution de la situation politique au Burundi et dans la région, de déterminer les tendances politiques et autres susceptibles d'influer sur la situation politique nationale et régionale, d'analyser l'impact politique des problèmes intrarégionaux sur le Burundi ainsi que sur la région, de formuler des recommandations aux responsables du Bureau quant à la voie à suivre, de rédiger des rapports et documents d'analyse, des notes, des documents de travail, des points à soulever, des discours et autres documents pour le chef du Bureau des affaires politiques, le Représentant spécial du Secrétaire général et son adjoint et d'assurer la liaison avec le Siège de l'ONU à New York, le Gouvernement et le corps diplomatique.

Le tableau d'effectif du Bureau comprendrait 10 postes (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes), 2 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national) et 2 postes temporaires de Volontaires des Nations Unies, soit, au total, 12 postes permanents et temporaires.

Bureau de la communication et de l'information**• Personnel recruté sur le plan international : suppression de 3 postes****• Personnel recruté sur le plan national : suppression de 10 postes****• Volontaires des Nations Unies : suppression de 4 postes temporaires**

Après examen de l'étendue des activités d'information que la mission a prévu d'organiser du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006, selon les tableaux afférents aux composantes 1 (processus politique) et 2 (droits de l'homme et aide humanitaire), et vu que les tâches liées à l'appui au processus électoral sont achevées, il est proposé de supprimer 2 postes P-3 et 4 postes temporaires de Volontaires des Nations Unies et de redéployer 10 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section de la sécurité et 1 poste P-2 au Centre mixte des opérations logistiques. Le Bureau serait donc doté de 30 postes [1 D-1, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 2 postes d'agent du Service mobile, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et 19 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international] ainsi que de 3 postes temporaires de Volontaires des Nations Unies, soit, au total, de 33 postes permanents et temporaires.

Bureau de l'état de droit et des affaires civiles**• Personnel recruté sur le plan international : suppression de 20 postes****• Personnel recruté sur le plan national : suppression de 15 postes****• Volontaires des Nations Unies : suppression de 24 postes temporaires**

Comme il est prévu de confier les tâches du Bureau de l'état de droit et des affaires civiles aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents au Burundi et d'intégrer les fonctions en matière de justice transitionnelle au Bureau des droits de l'homme, il est proposé de dissoudre le Bureau, ce

qui aboutira à supprimer 15 postes [1 D-1, 6 P-4, 6 P-3, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et 24 postes temporaires de Volontaires des Nations Unies et à redéployer 13 postes (1 P-5, 2 P-3, 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau des droits de l'homme; 1 poste P-5 au Bureau du chef de la police; 1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Groupe de la Commission d'enquête du Bureau du chef de l'Administration; 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section de la sécurité et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, l'un au Bureau de la réforme du secteur de la sécurité et de la démobilisation, du désarmement, de la réinsertion, et l'autre à la Section de la gestion du matériel.

Composante 2 : réforme du secteur de la sécurité

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Réforme des services de sécurité au Burundi	<p>2.1.1 Achèvement de l'évaluation, par les Ministères de la défense, de l'intérieur et de la sécurité publique, des besoins de réforme concernant les structures, les systèmes et les ressources humaines</p> <p>2.1.2 Accroissement du nombre d'instructeurs de la police nationale chargés d'assurer une formation générale et spécialisée dans les 24 centres nationaux de formation (2004/05 : 195; 2005/06 : 432; 2006/07 : 907)</p> <p>2.1.3 Adoption par le Gouvernement d'une stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre</p>

Produits

- Fourniture de conseils au Gouvernement au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de réforme du secteur de la sécurité
- Fourniture de conseils au Gouvernement relativement à la mise en place d'instances de coordination interne, devant notamment exercer des fonctions de contrôle, d'évaluation et de suivi dans tous les ministères s'occupant de la sécurité
- Fourniture de conseils au Gouvernement au sujet de la définition des projets et des besoins prioritaires à court terme de réforme du secteur de la sécurité et conduite d'activités de sensibilisation aux fins de la mobilisation des ressources
- Fourniture de conseils à la police nationale burundaise relativement à l'élaboration de procédures opérationnelles permanentes devant permettre de venir en aide aux victimes de violences sexuelles et sexistes
- Formation de 475 instructeurs de la police dans des domaines spécialisés comme les enquêtes criminelles, le maintien de l'ordre, les transmissions, le contrôle de la circulation, les patrouilles, la police de proximité, les patrouilles frontalières, la sécurité aéroportuaire, l'administration pénitentiaire, la gestion des crises et la répression des viols et de la violence sexiste
- Organisation à l'intention de 250 officiers supérieurs de trois stages de formation sur les compétences policières de base et les procédures opérationnelles permanentes, avec le concours d'instructeurs de la police nationale

- Organisation de neuf stages de formation spécialisés à l'intention de 1 150 policiers, avec le concours d'instructeurs de la police nationale
- Organisation d'une formation à l'encadrement à l'intention de 595 officiers supérieurs de la police nationale
- En collaboration avec le PNUD, fourniture de conseils au Gouvernement, concernant la lutte contre la prolifération des armes légères et de petite calibre, notamment l'élaboration d'une stratégie nationale en la matière et d'un plan national complet de désarmement des civils

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Achèvement du programme national de désarmement et de démobilisation et progrès dans la mise en œuvre du programme de réinsertion

2.2.1 Réduction des effectifs de la Force de défense nationale, ramenés de 28 000 à 25 000, conformément à l'objectif fixé par le Gouvernement

2.2.2 Désarmement et démobilisation des anciens combattants du Front national de libération pour qu'ils puissent participer aux programmes de réinsertion (2004/05 : 0; 2005/06 : 0; 2006/07 : 2 000)

Produits

- Surveillance du désarmement et de la démobilisation des effectifs de la Force de défense nationale en surnombre
- Dans le cadre des réunions mensuelles du Comité technique (Gouvernement, programme multinational de démobilisation et de réinsertion, organismes des Nations Unies), fourniture de conseils au Gouvernement au sujet de la réinsertion des membres de la Force de défense nationale, des enfants soldats et des femmes démobilisés, aux fins de la mise en œuvre des programmes
- 1 232 jours-homme de patrouilles d'observateurs militaires devant permettre de surveiller la démobilisation et la réinsertion des membres de la Force de défense nationale en surnombre (4 observateurs par équipe x 2 équipes x 154 jours)
- Fourniture de conseils à la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion au sujet de l'élaboration et de l'application des procédures de désarmement et de démobilisation devant être appliquées au Front national de libération
- Fourniture d'une aide au Gouvernement relativement aux mesures politiques, juridiques, logistiques, médicales et administratives à prendre s'agissant du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion d'environ 650 anciens combattants à rapatrier à partir des endroits de la région où ils se trouvent
- 1 680 jours-homme de patrouilles d'observateurs militaires devant permettre de surveiller la démobilisation d'anciens combattants du FNL (4 observateurs par équipe x 4 équipes x 105 jours)
- 21 000 jours-homme devant permettre de désarmer et de démobiliser d'anciens combattants du FNL (estimés à 2 000) et d'assurer la sécurité d'un centre de démobilisation et d'un site de casernement (200 hommes x 1 site x 105 jours)
- 13 650 jours-homme devant permettre de surveiller et de sécuriser un centre de démobilisation d'environ 2 000 anciens combattants du FNL (150 hommes x 1 site x 105 jours)
- 21 000 jours-homme devant permettre de désarmer et de démobiliser 650 combattants rapatriés au Burundi et d'assurer la sécurité d'un centre de démobilisation (200 hommes x 1 site x 105 jours)

Facteurs externes : Un accord global de cessez-le-feu sera conclu entre le Gouvernement et le FNL, l'armée et la police nationales assureront la sécurité et le maintien de l'ordre et les bailleurs de fonds fourniront le financement nécessaire à la réforme du secteur de la sécurité et à la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (Réforme du secteur de la sécurité)

Catégorie											Total
I. Observateurs militaires											
Effectif approuvé pour 2005/2006											24
Effectif proposé pour 2006/2007											24
Variation nette											–
II. Contingents militaires											
Effectif approuvé pour 2005/2006											–
Effectif approuvé pour 2006/2007											530
Variation nette											530
III. Police civile											
Effectif approuvé pour 2005/2006											120
Effectif approuvé pour 2006/2007											15
Variation nette											(105)
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
IV. Personnel civil ^a	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
Bureau du Chef de la police											
Postes approuvés pour 2005/06											
	–	1	–	–	–	2	–	3	2	–	5
Postes proposés pour 2006/07											
	–	–	1	–	–	1	–	2	2	–	4
Variation nette											
	–	(1)	1	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Bureau de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion											
Postes approuvés pour 2005/06											
	–	1	3	2	–	2	–	8	1	–	9
Postes proposés pour 2006/07											
	–	1	3	2	–	2	–	8	2	–	10
Variation nette											
	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Total partiel, personnel civil											
Postes approuvés pour 2005/06											
	–	2	3	2	–	4	–	11	3	–	14
Postes proposés pour 2006/07											
	–	1	4	2	–	3	–	10	4	–	14
Variation nette											
	–	(1)	1	–	–	(1)	–	(1)	1	–	–

<i>Personnel recruté sur le plan international</i>										<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
<i>IV. Personnel civil^a</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel				
Total général (I - IV)												
Postes approuvés pour 2005/06												158
Postes proposés pour 2006/07												583
Variation nette											425	

^a Personnel militaire à l'appui du désarmement et de la démobilisation des anciens combattants.

^b Agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

Bureau du Chef de la police

- **Personnel recruté sur le plan international : suppression nette d'un poste**

En raison de la réduction des effectifs de la police des Nations Unies, il est proposé de déclasser le poste de chef de la police de D-1 à P-5, ce qui aboutira à supprimer un poste D-1, et de supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes). Le Chef de la police occuperait un poste P-5 transféré du Bureau de l'état de droit et des affaires civiles (voir composante 1 (Processus politique) ci-dessus). Le tableau d'effectif du Bureau comprendrait quatre postes (1 P-5, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureau de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion

- **Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste**

Vu soutien que le Gouvernement burundais continue de recevoir un appui pour réformer le secteur de la sécurité et afin de l'aider à renforcer les capacités nationales, il est proposé de transférer au Bureau un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau de l'état de droit et des affaires civiles, qui a été dissous, pour s'assurer les services d'un attaché de liaison. Le titulaire du poste serait chargé de la liaison avec les Ministères de la défense, de la sécurité publique, de la bonne gouvernance, des finances et de la justice et le Service national de renseignement, qui sont concernés par dans la réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'avec les responsables du Programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Le tableau d'effectif du Bureau comprendrait donc 10 postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

Composante 3 : environnement en matière de sécurité

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Instauration d'un environnement en matière de sécurité stable au Burundi	<p>3.1.1 Aucun incident militaire transfrontalier n'est signalé dans la région située à la frontière entre le Burundi et la République démocratique du Congo</p> <p>3.1.2 Accès permanent à l'ensemble des 129 communes (2004/05 : 121; 2005/06 : 126; 2006/07 : 129)</p> <p>3.1.3 Diminution du nombre de personnes déplacées temporairement (2004/05 : 30 000; 2005/06 : 3 000; 2006/07 : 500)</p>

Produits

- Réunions hebdomadaires entre l'ONUB, la MONUC, la FDN et les Forces armées de la RDC (FARDC), destinées à coordonner les opérations dans la région frontalière, notamment les échanges de renseignements
- Organisation d'un stage de formation en matière de collecte, d'analyse et de gestion de l'information à l'intention des militaires burundais membres de la Cellule de fusion tripartite
- Fourniture de conseils au Gouvernement au sujet de l'élaboration d'un système de collecte d'informations sur les activités transfrontières illicites et de gestion de ces informations
- 104 700 jours-homme de patrouilles à pied ayant pour but de surveiller et décourager les incursions transfrontières et les mouvements illicites d'armes (20 hommes par patrouille x 15 patrouilles par bataillon x 1 bataillon x 80 jours, 20 hommes par patrouille x 15 patrouilles par bataillon x 1 bataillon x 115 jours et 20 hommes par patrouille x 15 patrouilles par bataillon x 154 jours)
- 44 070 jours-homme d'interventions rapides au sein d'une unité de la taille d'une compagnie (130 hommes par compagnie x 1 compagnie par bataillon x 80 jours, 130 hommes par compagnie x 1 compagnie par bataillon x 115 jours et 130 hommes par compagnie x 1 compagnie par bataillon x 144 jours)
- 4 520 jours-homme de patrouilles fluviales destinées à surveiller les mouvements illicites d'armes et de ressources naturelles sur le lac Tanganyika (10 hommes par bateau x 2 patrouilles par jour x 2 bateaux par patrouille x 113 jours)
- 6 012 jours-homme de patrouilles mobiles destinées à surveiller et vérifier les mouvements illicites d'armes et les incidents dans la zone de la mission en coopération avec la Force de défense nationale (11 équipes x 4 observateurs militaires par équipe x 123 jours et 5 équipes x 4 observateurs militaires x 30 jours)
- 10 470 jours-homme d'escortes par des soldats des contingents devant permettre d'assurer la sécurité de mouvement des fournitures humanitaires et du personnel des Nations Unies (30 hommes par section x 1 section par bataillon x 1 bataillon x 80 jours, 30 hommes par section x 1 section par bataillon x 1 bataillon x 115 jours et 30 hommes par section x 1 section par bataillon x 1 bataillon x 154 jours)
- 334 080 jours-homme d'observation à des postes d'observation, devant permettre de surveiller et de décourager les mouvements illicites d'armes et les incidents dans les trois provinces où l'ONUB est déployée (20 hommes par poste x 28 postes x 80 jours, 20 hommes par poste x 24 postes x 115 jours et 20 hommes par poste x 76 postes x 154 jours)

- Protection des civils exposés à des risques dans les trois provinces où l'ONUB est déployée

Facteurs externes : Les pays fournisseurs de contingents continueront à fournir les moyens militaires approuvés par le Conseil de sécurité et les États de la région coopéreront au maintien de l'intégrité des frontières BURUNDAISES

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (Environnement en matière de sécurité)

Catégorie											Total
1. Observateurs militaires											
Effectif approuvé pour 2005/2006											176
Effectif proposé pour 2006/2007											82
Variation nette											(94)
II. Contingents militaires											
Effectif approuvé pour 2005/2006											5 450
Effectif approuvé pour 2006/2007											2 883
Variation nette											(2 567)
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
III. Personnel civil ^a	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
Bureau du commandant de la Force											
Postes approuvés pour 2005/06											5
Postes proposés pour 2006/07											4
Variation nette											(1)
Total général (I - III)											
Postes approuvés pour 2005/06											5 631
Postes proposés pour 2006/07											2 969
Variation nette											(2 662)

^a Agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

Bureau du commandant de la Force

- **Personnel recruté sur le plan international : suppression d'un poste**

En raison du rapatriement du personnel militaire et de la réduction progressive des effectifs de la Mission, il est proposé de supprimer le poste de commandant adjoint de la Force (D-1). Le tableau d'effectif du Bureau comprendrait le poste D-2 du commandant de la Force, un poste d'agent des services généraux (Autres classes), 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et un poste temporaire de volontaire des Nations Unies, soit au total 3 postes permanents et 1 poste temporaire.

Composante 4 : droits de l'homme et aide humanitaire

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.1 Améliorations sur le plan du respect des droits de l'homme au Burundi, en particulier pour les groupes vulnérables, les femmes et les enfants, et sur celui de la mise en cause des auteurs de violations des droits de l'homme	<p>4.1.1 Adoption par le Gouvernement d'un plan national d'action pour la protection et la promotion des droits de l'homme</p> <p>4.1.2 Adoption par le Gouvernement d'un code pénal et d'un code de procédure pénale révisés garantissant l'équité et l'impartialité des procès, la régularité des procédures, le respect des droits de la défense et de la victime et la protection des témoins, conformément aux normes internationales</p> <p>4.1.3 Introduction par le Gouvernement d'un module consacré aux droits de l'homme dans la formation de base de tous les membres de la Force de défense nationale (FDN), de la police nationale et des services de renseignement</p>

Produits

- Prestation de services consultatifs aux Ministères des droits de l'homme et de la justice en coordination avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, en vue de conformer la législation nationale aux conventions internationales ratifiées par le Burundi dans les domaines des droits de l'homme et en matière humanitaire, et d'établir un plan national d'action pour la protection et la promotion des droits de l'homme
- Vérification de toutes les violations des droits de l'homme signalées sur l'ensemble du territoire national en vue d'un suivi avec les Ministères de la justice, de la sécurité publique, de l'intérieur et de la défense
- Organisation de réunions hebdomadaires avec les représentants des Ministères de la justice, de la sécurité publique, de l'intérieur et de la défense (y compris les représentants régionaux) en vue d'examiner les affaires de violation des droits de l'homme prioritaires mettant en cause des membres de l'armée et de la police
- Formation des membres des organisations nationales de défense des droits de l'homme dans les 17 provinces aux questions de pertinence et d'application de la législation nationale et du droit international des droits de l'homme; aux méthodes d'enquête et d'établissement de rapports; et à l'assistance aux victimes en ce qui concerne le dépôt et le suivi des plaintes

- Réalisation d'une étude sur les causes et les conséquences du viol dans la société burundaise, en collaboration avec les ONG nationales représentant les femmes et défendant la cause des droits de l'homme, UNIFEM, l'UNICEF et le PNUD
- Prestation de services consultatifs sur les pourparlers nationaux relatifs à la réconciliation et sur le rôle, les fonctions et les procédures de la Commission vérité et réconciliation et du Tribunal spécial
- Organisation, à l'intention des principaux acteurs des institutions nationales, de la société civile et des médias, de 2 stages sur les mécanismes et les procédures de justice transitionnelle
- Suivi des violations des droits de l'enfant, en particulier dans le contexte des conflits armés, et établissement de rapports à l'intention du Conseil de sécurité
- Élaboration de modules de formation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance et organisation de 5 stages à l'intention des fonctionnaires des Ministères des affaires sociales, des droits de l'homme et de la jeunesse et des sports, et des représentants de la société civile
- Mise en œuvre au plan national d'un programme d'information et de sensibilisation à l'appui de la justice transitionnelle comprenant les éléments suivants : des livres (5 000 exemplaires), des messages diffusés à la radio et à la télévision (1 message de 2 minutes durant 26 semaines), des émissions radiophoniques particulières (2 heures par semaine sur 5 radios) en français et kirundi, un document multimédia destiné aux étudiants (document de 30 minutes produit à 500 exemplaires), des dépliants (10 000 exemplaires), des affiches (20 000 exemplaires) et d'autres supports d'information
- Organisation d'une campagne de 16 jours contre la violence sexiste, en collaboration avec les ONG nationales défendant la cause des droits de l'homme, les organisations féminines et les organisations du système des Nations Unies, notamment le PNUD et UNIFEM

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.2 Amélioration de la situation humanitaire au Burundi

4.2.1 Mise en place sous la direction du Gouvernement, d'un mécanisme de coordination technique pour les questions concernant la santé, l'éducation et l'agriculture dans les 17 provinces
(2004/2005 : 0; 2005/2006 : 0; 2006/2007 : 17)

4.2.2 Établissement par le Gouvernement au plan national de groupes de coordination thématique à l'appui des activités humanitaires

4.2.3 Diffusion précoce par le Gouvernement de messages d'alerte pour toutes les épidémies
(2004/05 : 20 % des épidémies; 2005/06 : 50 %; 2006/07 : 100 %)

Produits

- Réunions mensuelles avec les milieux humanitaires (Comité permanent interorganisations) en vue de suivre le déroulement de la procédure d'appel global, de contrôler l'application par le Gouvernement du droit international humanitaire, de déceler les insuffisances en matière d'aide humanitaire et d'aborder des questions relatives à la protection
- Réunions trimestrielles au niveau des provinces sur la situation humanitaire avec le Gouvernement, les donateurs et les organisations non gouvernementales, en vue d'élaborer des programmes humanitaires cohérents et coordonnés

- Prestation de services consultatifs à la Commission nationale de coordination de l'aide sur la consolidation des mécanismes de coordination de l'action humanitaire
- Évaluation et révision conjointes par les ONG nationales et internationales et les institutions des Nations Unies du plan d'urgence interorganisations pour les activités humanitaires
- Entretiens thématiques trimestriels avec les médias sur les questions humanitaires, notamment sur la sécurité alimentaire et les interventions en cas de crise

Facteurs externes : Le Gouvernement et les autorités nationales veilleront à protéger les droits de l'homme; les donateurs financeront les activités de consolidation des mécanismes nationaux de défense des droits de l'homme et d'aide humanitaire

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 : droits de l'homme et aide humanitaire

Catégorie	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (coordination des affaires humanitaires et de l'aide au développement)											
Postes approuvés pour 2005/06		–	2	2	–	2	–	7	2	–	9
Postes proposés pour 2006/07	1	–	1	1	–	2	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	–	–	(2)	–	–	(2)
Bureau des droits de l'homme											
Postes approuvés pour 2005/06	–	1	7	15	–	3	–	26	15	14	55
Postes proposés pour 2006/07	–	1	8	14	–	3	–	26	27	10	63
Variation nette	–	–	1	(1)	–	–	–	–	12	(4)	8
Groupe de la protection de l'enfance											
Postes approuvés pour 2005/06	–	–	1	1	–	–	–	2	1	1	4
Postes proposés pour 2006/07	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	(1)	(1)	(3)
Groupe de l'égalité des sexes											
Postes approuvés pour 2005/06	–	–	1	1	–	–	–	3	2	1	6
Postes proposés pour 2006/07	–	–	1	1	–	–	–	2	2	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	(2)

Catégorie	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<i>Personnel civil^a</i>											
Groupe de la lutte contre le VIH/sida											
Postes approuvés pour 2005/06	-	-	1	-	-	-	-	1	2	2	5
Postes proposés pour 2006/07	-	-	1	-	-	-	-	1	2	1	4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Total											
Postes approuvés pour 2005/06	1	1	12	19	-	6	-	39	22	18	79
Postes proposés pour 2006/07	1	1	11	17	-	5	-	35	33	11	79
Variation nette	-	-	(1)	(2)	-	(1)	-	(4)	11	(7)	-

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Justification

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

- **Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes**

Il est proposé de supprimer du Cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général 1 poste P-4 (Administrateur chargé de la planification de la réinsertion) suite au regroupement des fonctions attachées à ce poste avec celles de l'Assistant spécial du Représentant, et 1 poste P-3 (Administrateur chargé des projets à effet rapide) en raison de l'arrêt des projets à effet rapide. Le Bureau serait ainsi doté de 7 postes (1 SSG, 1 P-4, 1 P-3, 2 agents des services généraux (Autres classes) et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureau des droits de l'homme

- **Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (suppression de 3 postes compensée par la création de 3 postes)**
- **Personnel recruté sur le plan national : création de 12 postes**
- **Volontaires des Nations Unies : suppression de 4 postes**

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006, le Bureau des droits de l'homme continuera de fournir, avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, un appui au Gouvernement burundais dans les domaines de la protection et de la promotion des droits de l'homme en mettant davantage l'accent sur le renforcement des capacités nationales par le transfert de connaissances et de compétences au personnel recruté sur le plan national. Pour pouvoir accomplir de façon systématique les tâches de surveillance, d'établissement de rapports et d'enquête sur les violations des droits de l'homme, le Bureau conservera ses antennes dans les provinces de Bujumbura rural, Gitega, Ngozi et Makamba, et confiera la coordination de leurs activités au siège de la mission à Bujumbura. En outre, le Bureau sera éventuellement chargé d'aider le Gouvernement burundais à élaborer et mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle en vue d'examiner les affaires de génocide, de crime contre l'humanité et de crime de guerre, et à instituer une Commission vérité et réconciliation et un Tribunal spécial.

Le Bureau des droits de l'homme comprendrait les sections des droits de l'homme et de la justice transitionnelle et serait restructuré comme indiqué ci-après en vue d'accueillir un plus grand nombre d'agents recrutés sur le plan national et des spécialistes de la justice transitionnelle :

a) Section des droits de l'homme

Afin de renforcer les capacités d'encadrement au plan national, il est proposé de créer 5 postes de spécialiste des droits de l'homme et 4 postes d'assistant aux droits de l'homme. Pour cela, on aurait notamment recours à la réaffectation de 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, suite à la fermeture du Bureau de l'état de droit et des affaires civiles. Les titulaires nationaux de ces postes supplémentaires assumeraient les fonctions de spécialiste des droits de l'homme recruté sur le plan international (2 P-4, 3 P-2 et 4 Volontaires des Nations Unies). Les 2 postes P-4 seraient transférés à la Section de la justice transitionnelle pour répondre à son besoin de spécialistes dans ce domaine (voir ci-après), tandis que les 3 postes P-2 et les 4 postes de Volontaire des Nations Unies seraient supprimés. Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) recruté sur le plan international serait également transféré à la Section de la justice transitionnelle pour mettre un assistant administratif à sa disposition.

b) Section de la justice transitionnelle

La Section de la justice transitionnelle serait dirigée par un spécialiste des affaires judiciaires hors classe (P-5) qui rendrait compte au chef du Bureau des droits de l'homme et aurait pour fonctions de gérer la Section et superviser son personnel; de conseiller le Gouvernement sur les réformes juridiques et judiciaires préalables à l'institution d'une Commission vérité et réconciliation et un Tribunal spécial; de lui fournir un appui technique sur toutes les questions connexes, en coordination avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme et d'autres organismes du système des Nations Unies; et à assurer la liaison avec le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU, à New York. Le titulaire de ce poste aurait une grande expérience des questions relatives à l'état de droit et des programmes de réforme juridique et judiciaire dans les situations d'après conflit, et une connaissance approfondie des questions relatives à la justice transitionnelle.

Le Chef de la Section aurait à sa disposition : 1 spécialiste des affaires judiciaires (P-4), chargé de fournir au Gouvernement des conseils techniques sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de création au Ministère de la justice, au Bureau du Procureur et dans les services judiciaires, de mécanismes d'organisation, de gestion des ressources humaines, de gestion administrative et de contrôle permettant de faire fonctionner un tribunal spécial; 1 spécialiste de la justice transitionnelle (P-4), chargé de fournir des conseils techniques et de coordonner les activités d'appui à la création de la Commission vérité et réconciliation; 1 spécialiste des affaires judiciaires (P-3), chargé de fournir au Bureau du Procureur des conseils techniques sur la mise en place des moyens d'enquête et de poursuite nécessaires au Tribunal spécial en vue d'examiner les affaires de génocide, de crime contre l'humanité et de crime de guerre; 1 spécialiste de la justice transitionnelle (P-3), chargé de fournir au Gouvernement et à la société civile des conseils techniques sur la conception et la mise en œuvre de programmes relatifs à la justice transitionnelle, et de coordonner avec les organismes des Nations Unies l'élaboration et la mise en œuvre au plan national de programmes de sensibilisation et de consultation de la société civile. La Section compterait également 2 juristes recrutés sur le plan national (administrateurs), qui connaîtraient bien le système et les pratiques juridiques du Burundi et fourniraient des conseils sur les aspects juridiques de l'établissement et du fonctionnement d'un tribunal spécial. L'administration et le secrétariat de la Section seraient assurés par 2 assistants administratifs (1 agent des services généraux (Autres classes) et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

On répondrait aux besoins de personnel de la Section en réaffectant les postes ci-après suite à la fermeture du Bureau de l'état de droit et des affaires civiles : 1 P-5, 2 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national. Deux postes P-4 et 1 poste

d'agent des services généraux (Autres classes) seraient en outre transférés de la Section des droits de l'homme à la Section de la justice transitionnelle.

Le Bureau des droits de l'homme serait doté de 63 postes (1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 5 P-3, 9 P-2, 3 agents des services généraux (Autres classes), 8 administrateurs, 19 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 10 Volontaires des Nations Unies), y compris quelques postes réaffectés suite à la fermeture du Bureau de l'état de droit et des affaires civiles (1 P-5, 2 P-3, 5 administrateurs recrutés sur le plan national et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Il est en outre proposé de créer 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national (juristes) afin d'aider le Gouvernement burundais à renforcer ses capacités grâce au transfert de connaissances et de compétences.

Groupe de la protection de l'enfance, Groupe de l'égalité des sexes et Groupe de la lutte contre le VIH/sida

- **Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes**
- **Personnel recruté sur le plan national : suppression d'un poste**
- **Volontaires des Nations Unies : suppression de 3 postes**

Comme il est prévu de transférer au futur Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), ainsi qu'à l'UNICEF, au Haut Commissariat aux droits de l'homme et à d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des fonctions liées à la protection des droits de l'enfant, à l'égalité des sexes et à la lutte contre le VIH/sida, il est proposé de supprimer 1 poste P-4 et 1 poste de Volontaire des Nations Unies dans le Groupe de la protection de l'enfance, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) et 1 poste de Volontaire des Nations Unies dans le Groupe de l'égalité des sexes et 1 poste de Volontaire des Nations Unies dans le Groupe de la lutte contre le VIH/sida, et de réaffecter 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section de la gestion du matériel (pour la justification, voir la composante 5, Appui). Les postes restants, à savoir 1 spécialiste de la protection de l'enfance (P-3), 1 conseiller principal pour l'égalité des sexes (P-5), 3 spécialistes des questions d'équité entre les sexes (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national), 1 conseiller pour la lutte contre le VIH/sida (P-4), 2 spécialistes du VIH/sida (1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), seraient maintenus pour faciliter la transition entre l'Opération des Nations Unies au Burundi et le BINUB.

Composante 5 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.1 Appui rationnel et efficace à la mission en matière de logistique, d'administration et de sécurité	5.1.1 Diminution du délai moyen de traitement et de règlement des factures de fournisseurs : de 35 jours en 2005/06 à 28 jours en 2006/07
	5.1.2 Conformité totale avec les normes minimales de sécurité opérationnelle

Produits

1^{er} juillet-31 décembre 2006

Amélioration des services

- Réorganisation et rationalisation des fonctions liées aux achats à la mission

- Application intégrale des consignes de sécurité découlant du rapport des Nations Unies sur l'évaluation de la gestion des risques et l'analyse de l'atténuation des menaces

Personnel militaire, civil et policier

- Rapatriement de 4 323 membres des contingents (y compris des officiers d'état-major, 156 observateurs militaires et 15 membres de la police des Nations Unies), dont 910 membres des contingents et 50 observateurs militaires qui avaient été affectés à la MONUC
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour 3 287 membres des contingents
- Constitution de réserves de rations et d'eau potable pour 3 440 membres des contingents, en moyenne, dans 10 emplacements différents
- Gestion des dossiers de 322 fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 377 fonctionnaires recrutés sur le plan national et de 117 Volontaires des Nations Unies
- Rapatriement de 140 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 51 Volontaires des Nations Unies, et cessation de service de 178 fonctionnaires recrutés sur le plan national
- Mise en œuvre à l'intention de tout le personnel militaire, civil et policier, d'un programme sur la déontologie et la discipline, couvrant la formation, la prévention, le contrôle et les sanctions disciplinaires

Matériel, bâtiments

- Entretien et remise en état de 23 sites à l'échelle de la mission
- Remise en état, nettoyage et cession de 7 camps militaires
- Exploitation et entretien de 39 groupes électrogènes sur 19 sites

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 558 véhicules – dont 8 blindés – dans 23 sites

Transport aérien

- Exploitation et entretien de 4 hélicoptères

Transports fluviaux

- Entretien et exploitation de 4 patrouilleurs fluviaux

Communications

- Entretien et exploitation de 7 systèmes VSAT (terminal à très petite ouverture) et de 13 centraux téléphoniques
- Entretien et exploitation de réseaux à très haute fréquence (VHF) et à haute fréquence (HF) constitués de 457 radios mobiles VHF, 28 radios de station principale VHF, 775 radios portatives VHF, 20 répéteurs VHF, 335 radios mobiles HF et 22 radios de station principale HF
- Exploitation et entretien d'un studio de production radiophonique et d'un émetteur de radiodiffusion MF

Informatique

- Exploitation et entretien d'un réseau informatique composé de 43 serveurs, 721 ordinateurs de bureau, 164 ordinateurs portatifs, 353 imprimantes et 138 numériseurs (Digital Sender) dans 23 sites
- Entretien et exploitation d'un système de reprise après sinistre et de continuité des activités

- Entretien et exploitation d'un réseau à grande échelle constitué de 50 réseaux locaux, avec 33 connexions avec les réseaux locaux desservant 1 107 usagers dans 23 sites

Services sanitaires

- Exploitation et entretien d'un hôpital de niveau II, d'une unité médicale de niveau I, d'un poste médical avancé et de 8 hôpitaux de niveau I
- Suivi des dispositions contractuelles prises avec un hôpital de niveau III à Nairobi et un hôpital de niveau IV à Pretoria pour le personnel ayant fait l'objet d'une évacuation sanitaire
- Services d'accompagnement et de dépistage volontaire en matière de VIH pour tout le personnel
- Programme de sensibilisation au VIH (notamment par pair-conseiller) pour tout le personnel

Sécurité

- Services de sécurité 24 heures sur 24 dans toutes les installations et tous les établissements et locaux de la mission, y compris services de sûreté rapprochée du personnel de direction
- Enquêtes sur tous les accidents et incidents impliquant le personnel ou les biens de la mission, notamment les accidents de la route, les vols et cambriolages et la perte de pièces d'identité
- Enquêtes sur la sécurité du domicile auprès du personnel au regard des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile
- Mise à jour du plan d'évacuation de la mission

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.2 Liquidation administrative finale de la mission dans des conditions rationnelles et efficaces	5.2.1 Délivrance de certificats de remise-reprise de possession par les propriétaires fonciers, exonérant l'ONUB de toute responsabilité (en matière d'environnement ou autre) sur 16 sites

Produits

1^{er} janvier-30 juin 2007

Amélioration des services

- Mise en œuvre de mesures de protection de l'environnement sur tous les sites que la mission a quittés, y compris la collecte et l'élimination par des procédés écologiquement sains, des déchets (dangereux ou non) produits par la mission et la restauration de tous les sites

Personnel militaire, civil et policier

- Renvoi dans le pays concerné du matériel appartenant aux contingents (2 180 membres)
- Gestion des dossiers de 182 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 199 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 66 Volontaires des Nations Unies
- Rapatriement de 182 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 66 Volontaires des Nations Unies, cessation de service de 199 fonctionnaires recrutés sur le plan national

Matériel, bâtiments

- Entretien et exploitation de 13 sites à l'échelle de la mission
- Remise en état, nettoyage et cession de 13 camps militaires
- Exploitation et entretien de 24 groupes électrogènes sur 10 sites

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 405 véhicules dans 16 sites

Communications

- Entretien et exploitation de 4 systèmes VSAT (terminal à très petite ouverture) et de 4 centraux téléphoniques
- Entretien et exploitation de réseaux VHF et HF constitués de 300 radios mobiles VHF, 25 radios de station principale VHF, 600 radios portatives VHF, 5 répéteurs VHF, 200 radios mobiles HF et 6 radios de station principale HF

Informatique

- Entretien et exploitation d'un réseau informatique composé de 39 serveurs, 381 ordinateurs de bureau, 55 ordinateurs portatifs, 157 imprimantes et 115 numériseurs (Digital Sender) dans 16 sites
- Entretien et exploitation d'un système de reprise après sinistre et de continuité des activités
- Entretien et exploitation d'un réseau à grande échelle constitué de 40 réseaux locaux, desservant 449 usagers dans 16 sites

Services sanitaires

- Exploitation et entretien d'une unité médicale de niveau I
- Suivi des dispositions contractuelles prises avec un hôpital de niveau III à Nairobi et un hôpital de niveau IV à Pretoria pour le personnel ayant fait l'objet d'une évacuation sanitaire

Liquidation

- Cession de 17 215 éléments d'actif d'une valeur globale d'inventaire de 55,3 millions de dollars, par transfert soit vers la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et la plateforme logistique d'Entebbe (Ouganda) soit vers d'autres missions de maintien de la paix, par don et par transaction commerciale
- Rapprochement et fermeture de 3 comptes bancaires
- Règlement final des fournisseurs et liquidation de 70 grands contrats

Facteurs externes : Capacité des fournisseurs et sous-traitants de fournir les biens et services conformément aux contrats

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5 (Appui)

Catégorie	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				Total partiel
Personnel civil											
Équipe Déontologie et discipline											
Effectif approuvé pour 2005/06	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7

Catégorie	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Personnel civil											
Effectif proposé pour 2006/07	–	–	2	1	1	–	–	4	2	–	6
Variation nette	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)
Division de l'administration											
Bureau du Chef de l'administration^b											
Effectif approuvé pour 2005/06	–	1	2	3	6	3	–	15	1	1	17
Effectif proposé pour 2006/07	–	1	3	1	4	3	–	12	2	1	15
Variation nette	–	–	1	(2)	(2)	–	–	(3)	1	–	(2)
Services administratifs											
Effectif approuvé pour 2005/06	–	–	8	17	26	10	–	61	52	24	137
Effectif proposé pour 2006/07	–	–	8	15	23	10	–	56	53	22	131
Variation nette	–	–	–	(2)	(3)	–	–	(5)	1	(2)	(6)
Services d'appui intégré											
Effectif approuvé pour 2005/06	–	–	9	27	80	14	–	130	220	85	435
Effectif proposé pour 2006/07	–	–	9	17	78	10	–	114	223	76	413
Variation nette	–	–	–	(10)	(2)	(4)	–	(16)	3	(9)	(22)
Total partiel, Division de l'administration											
Effectif approuvé pour 2005/06	–	1	19	47	112	27	–	206	273	110	589
Effectif proposé pour 2006/07	–	1	20	33	105	23	–	182	278	99	559
Variation nette	–	–	1	(14)	(7)	(4)	–	(24)	5	(11)	(30)
Section de la sécurité											
Effectif approuvé pour 2005/06	–	–	1	7	40	–	10	58	19	–	77
Effectif proposé pour 2006/07	–	–	–	7	40	–	10	57	31	–	88
Variation nette	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	12	–	11

Catégorie	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				Total partiel
Total											
Effectif approuvé pour 2005/06	–	1	23	55	153	27	10	269	294	110	673
Effectif proposé pour 2006/07	–	1	22	41	146	23	10	243	311	99	653
Variation nette	–	–	(1)	(14)	(7)	(4)	–	(26)	17	(11)	(20)

^a Comprend des administrateurs recrutés sur le plan national et des agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Comprend l'état-major du Chef de l'administration, le Groupe de la Commission d'enquête, le Groupe du budget et les fonctionnaires d'administration régionaux

Équipe Déontologie et discipline

Justification

Compte tenu du rapatriement par étapes du personnel militaire, policier et civil de la mission, il est proposé d'abolir le poste de Spécialiste de la déontologie et de la discipline (hors classe) (P-5) et de confier les fonctions concernant la conduite du personnel au reste de l'équipe (2 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile et 2 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont 1 administrateur) jusqu'au 31 décembre 2006; par la suite, ces fonctions incomberont, jusqu'à la fin de la liquidation administrative de l'ONUB le 30 juin 2007, au personnel responsable de la déontologie et de la discipline au Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (le BINUB).

Division de l'administration

16. Le tableau d'effectifs proposé pour la Division de l'administration pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 permettrait d'appuyer la poursuite des activités de fond de l'Opération, le rapatriement progressif des contingents et de leur matériel et le rapatriement des policiers des Nations Unies et du personnel technique. Cette proposition tient compte de la poursuite du déploiement du personnel technique de la mission dans quatre bureaux locaux (Bujumbura rural, Gitega, Ngozi et Makamba), et des besoins qui en résultent en matière d'appui administratif, technique et logistique, ainsi que de l'augmentation massive de la charge de travail que devrait entraîner la réalisation des opérations ci-après : rappel, inspection et entretien technique du matériel, notamment les véhicules et le matériel informatique et de transmissions, en vue de son expédition, de sa sortie du bilan et de sa liquidation; gestion du personnel pendant la période du retrait, notamment cessation de service ou réaffectation du personnel recruté sur le plan international, orientation dans le domaine de l'organisation des carrières, cessation de service des agents recrutés sur le plan national et application de programmes de formation visant à renforcer leurs capacités; restitution à leurs propriétaires des locaux et installations après leur remise en état; démantèlement des camps militaires. Comme indiqué dans le tableau 6 ci-dessus, le tableau d'effectifs de la Division de

l'administration comprendrait pendant cette période 182 fonctionnaires internationaux, 278 agents recrutés sur le plan national et 99 Volontaires des Nations Unies, ce qui représente par rapport à 2005/06 une réduction de 24 postes de fonctionnaire international et de 11 postes de Volontaire des Nations Unies, et une augmentation de cinq postes d'agent recruté sur le plan national.

17. Une fois que tous les militaires, policiers des Nations Unies et techniciens auront été rapatriés d'ici au 31 décembre 2006, la mission entrera dans sa phase de liquidation administrative, qui devrait se dérouler en deux temps : du 1^{er} janvier au 31 mars 2007, puis du 1^{er} avril au 30 juin 2007.

18. Pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2007, le tableau des effectifs de la Division de l'administration serait réduit à 128 fonctionnaires internationaux, 180 agents recrutés sur le plan national et 66 Volontaires des Nations Unies, qui seraient chargés des opérations suivantes : expédier le matériel des contingents rapatriés en décembre 2006, démanteler les camps militaires et remettre en état les locaux et installations avant de les restituer à leurs propriétaires; reconfigurer le quartier général intégré de la mission et démonter les bâtiments préfabriqués dont le BINUB n'aura pas l'usage; liquider tout le matériel de la mission en le transférant au BINUB, en l'expédiant à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour qu'il y soit provisoirement entreposé, ou à la base de soutien logistique de la MONUC à Entebbe (Ouganda) pour qu'il soit transféré à d'autres opérations de maintien de la paix, ou encore en liquidant sur place les articles restants; rapatrier ou réaffecter à d'autres missions de maintien de la paix le personnel recruté sur le plan international et licencier les agents recrutés sur le plan national; traiter les affaires dont sont saisis la Commission d'enquête et le Comité de contrôle du matériel; archiver les documents officiels de la mission.

19. Au début de la seconde étape de la liquidation administrative (1^{er} avril 2007), le tableau d'effectifs de la Division de l'administration comprendrait 64 fonctionnaires internationaux, 95 agents recrutés sur le plan national et 29 Volontaires des Nations Unies, soit une réduction de 64, 85 et 37 postes respectivement par rapport à la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2007. Pendant cette période, l'équipe de liquidation administrative comprendrait le personnel administratif, technique et logistique chargé de procéder à la clôture administrative de la mission et de mener à bien les dernières opérations de liquidation, notamment la fermeture des bases logistiques de la mission, le traitement des factures des fournisseurs et la résiliation des contrats restants, le rapprochement et la clôture des comptes bancaires, la clôture des comptes tenus hors Siège, le traitement des rémunérations finales du personnel et des cessations de service, ainsi que le traitement des affaires pendantes de la Commission d'enquête et du Comité de contrôle du matériel.

Bureau du Chef de l'administration

Justification

Le Bureau du Chef de l'administration englobe le Bureau proprement dit du Chef de l'administration, la Commission d'enquête et le Groupe du budget. Les fonctionnaires d'administration régionaux rendent directement compte au Chef de l'administration.

Pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006, le tableau d'effectifs du Bureau comprendrait 14 postes (1 D-1, 3 P-4, 1 P-3, 4 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux, dont 1 agent de 1^{re} classe, et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un poste de Volontaire des Nations Unies, soit 15 postes au total. La réduction nette de deux postes par rapport à 2005/06 tient à la proposition de supprimer deux postes P-3 (spécialiste de la sécurité aérienne et fonctionnaire des commissions d'enquête) et deux postes d'agent du Service mobile (assistant administratif régional), suppression qui serait contrebalancée par la création d'un poste P-4 supplémentaire (Chef du Groupe de la Commission d'enquête) et d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national [assistant (commissions d'enquête)].

Il est proposé de supprimer un poste de spécialiste de la sécurité aérienne car en novembre 2006, les opérations aériennes de la mission seront réduites et quatre hélicoptères militaires seront rapatriés. Le personnel de la MONUC chargé de la sécurité aérienne mènerait régulièrement des inspections pendant la période considérée pour assurer la sécurité des opérations aériennes. La réduction du nombre d'agents du Service mobile est liée à la diminution des besoins en matière d'appui administratif sur le terrain.

Parallèlement, compte tenu de l'augmentation du volume de travail de la Commission d'enquête qui est prévue pendant cette période, notamment l'accroissement du nombre d'affaires complexes, et dans le but de garantir l'examen rapide des dossiers, il est proposé de renforcer le Groupe de la Commission d'enquête en y créant un poste P-4 de fonctionnaire des commissions d'enquête et un poste supplémentaire d'assistant (commissions d'enquête) (agent des services généraux recruté sur le plan national), grâce au redéploiement d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national auparavant affectés au Bureau de l'état de droit et des affaires civiles, qui a été démantelé.

Pendant la première étape de la liquidation administrative (1er janvier-31 mars 2007), le tableau d'effectifs du Bureau du Chef de l'administration serait renforcé grâce au transfert le 1er janvier 2007 d'un juriste (P-3) du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, qui serait chargé de donner les conseils juridiques nécessaires à la Commission d'enquête, au Comité d'examen des réclamations, au Comité de contrôle du matériel et à la Section des achats, et d'un spécialiste des pratiques optimales (P-4), qui aurait à recenser les pratiques exemplaires et les enseignements tirés pendant la liquidation de la mission. Parallèlement, il est proposé de supprimer les postes d'un P-4 (Chef du budget) et d'un agent des services généraux (Autres classes) [assistant (budget)], compte tenu de la réduction des besoins en matière d'appui budgétaire pendant la période de liquidation.

Pendant la seconde étape de la liquidation administrative (1er avril-30 juin 2007), le tableau d'effectifs du Bureau du Chef de l'administration comprendrait 11 postes (1 D-1, 3 P-4, 2 P-3, 1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux, dont 1 agent de 1^{re} classe, et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 poste de Volontaire des Nations Unies, soit 12 postes au total, et 1 poste d'agent du Service mobile (assistant administratif) serait supprimé le 1er avril 2007.

Services administratifs

Justification

Les services administratifs comprennent les sections des finances, du personnel, des achats, des services généraux et des services médicaux.

Pendant la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2006, le tableau d'effectifs des services administratifs comprendrait 109 postes (1 P-5, 7 P-4, 12 P-3, 3 P-2, 23 agents du Service mobile, 10 agents des services généraux, dont 1 agent de 1^{re} classe, et 53 agents recrutés sur le plan national, dont 2 administrateurs) et 22 postes de Volontaire des Nations Unies, soit 131 postes au total, ce qui représente par rapport à 2005/06 une réduction de cinq postes (2 P-3 et 3 agents du Service mobile) et de deux postes de Volontaire des Nations Unies, contrebalancée par l'ajout d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national. Les dépenses de personnel pour cette période tiennent compte du fait que l'on continuera d'appuyer les activités de fond de la

mission, ainsi que de la charge de travail liée au début du retrait du personnel technique et administratif de l'Opération, en décembre 2006, en particulier les tâches supplémentaires résultant des opérations ci-après : cessation de service ou réaffectation des membres du personnel recrutés sur le plan international, cessation de service des agents recrutés sur le plan national et traitement des rémunérations finales, hausse des frais de voyage du personnel engagés au moment de la cessation de service ou de la réaffectation, augmentation du nombre d'affaires qui devrait se produire dans les domaines des réclamations ou du contrôle du matériel, et résiliation des contrats et des baux au moment du départ du personnel militaire.

Si la charge de travail de la Section des achats pendant la période considérée restera constante, deux postes d'agent du Service mobile (assistant aux achats) figurant dans son tableau d'effectifs seront toutefois supprimés, puisque les opérations de traitement des factures des fournisseurs seront transférées à la Section des finances et regroupées, ce qui devrait faire passer de 35 à 28 jours le délai moyen de traitement et de règlement de ces factures.

Compte tenu de l'augmentation que devrait connaître le volume de correspondance en kirundi eu égard à la résiliation des contrats et des baux au moment du départ des contingents, à la cessation de service du personnel recruté sur le plan national et au traitement des réclamations, il est également proposé de créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national (traducteur/interprète) dans le Bureau du Chef des services administratifs, afin de répondre aux besoins en traduction et en interprétation dans les deux sens du kirundi, de l'anglais et du français.

Pendant la première étape de la liquidation administrative (1^{er} janvier-31 mars 2007), le tableau d'effectifs des services administratifs comprendrait 79 postes (1 P-5, 4 P-4, 11 P-3, 1 P-2, 19 agents du Service mobile, 8 agents des services généraux, dont 1 de 1^{re} classe, et 35 agents recrutés sur le plan national, dont 1 administrateur) et 13 postes de Volontaire des Nations Unies, soit 92 postes au total, ce qui représente par rapport à la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 une réduction nette de 30 postes (3 P-4, 1 P-3, 2 P-2, 4 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux (Autres classes), et 18 agents recrutés sur le plan national, dont 1 administrateur) et de 9 postes de Volontaire des Nations Unies. Les dépenses de personnel pour cette période tiennent compte du fait que le personnel aura beaucoup plus de travail que d'habitude, puisqu'il devra mener à bien les opérations ci-après : cessation de service ou réaffectation du personnel recruté sur le plan international et cessation de service des agents recrutés sur le plan national, réalisation des entretiens de fin d'emploi, examen et transfert des dossiers individuels; résiliation de l'ensemble des contrats et des baux, règlement des différends pendants avec les propriétaires de biens et les fournisseurs, rapprochement et clôture du système d'achat électronique (Mercury); traitement des rémunérations finales du personnel et des fournisseurs, examen des comptes créditeurs et des comptes débiteurs et liquidation des soldes au titre des engagements, rapprochement et clôture des comptes tenus hors Siège et des comptes bancaires; traitement des affaires en souffrance s'agissant des réclamations et du contrôle du matériel, et inscription du matériel au compte de profits et pertes.

Étant donné qu'il faut continuer d'offrir des services de traduction et d'interprétation en français et en anglais, en particulier dans les domaines de la gestion du personnel, des achats, des affaires relevant de la Commission d'enquête et des réclamations en matière de contrôle du matériel, il est proposé de maintenir le poste d'interprète/traducteur (P-3) dans la mission en le redéployant du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Bureau du Chef des services administratifs.

Pendant la seconde étape de la liquidation administrative (1^{er} avril-30 juin 2007), le tableau d'effectifs des services administratifs comprendrait 25 postes (3 P-3, 1 P-2, 7 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux (Autres classes), et 12 agents recrutés sur le plan national) et 5 postes de Volontaire des Nations Unies, soit 30 postes au total, ce qui représente par rapport à la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2007 une réduction de 54 postes (1 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 12 agents du Service mobile, 6 agents des services généraux, dont 1 de 1^{re} classe, et 23 agents recrutés sur le plan national, dont 1 administrateur) et de 8 postes de Volontaire des Nations Unies. Ce tableau engloberait le personnel chargé des fonctions de base en matière de finances, des achats, de la gestion du personnel et de l'administration des services généraux dans la perspective de l'achèvement des dernières tâches liées à la liquidation administrative.

Services d'appui intégrés

Justification

Les services d'appui intégrés comprennent le Bureau du Chef, le Centre mixte des opérations logistiques et les sections de la gestion du matériel, des approvisionnements, du transport, du contrôle des mouvements, des communications et des services informatiques, du génie et des transports aériens.

Pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006, le tableau d'effectifs des services d'appui intégrés comprendrait 337 postes (1 P-5, 8 P-4, 14 P-3, 3 P-2, 78 agents du Service mobile, 10 agents des services généraux (Autres classes) et 223 agents recrutés sur le plan national) et 76 postes de Volontaire des Nations Unies, soit 413 postes au total, ce qui représente une réduction de 17 postes [11 P-3, 2 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux (Autres classes)] et de 9 postes de Volontaire des Nations Unies, contrebalancée par une augmentation de 4 postes (1 P-2 et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national) par rapport à 2005/06. Les dépenses de personnel pour cette période tiennent compte du maintien de l'appui apporté aux activités de fond de la mission, du retrait du personnel militaire remplissant des fonctions d'appui au sein des services d'appui intégrés et de la charge de travail liée au rapatriement progressif des contingents au cours de la période, en particulier les tâches supplémentaires liées aux opérations suivantes : démantèlement et remise en état des camps, locaux et installations militaires avant restitution à leurs propriétaires; liquidation de tout le matériel de la mission par transfert au BINUB, expédition à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour y être provisoirement entreposé ou à la base de soutien logistique de la MONUC à Entebbe pour y être transféré à d'autres opérations de maintien de la paix, et liquidation sur place des articles restants; accroissement des besoins résultant des activités de planification et de coordination du soutien logistique.

Compte tenu de l'augmentation des besoins liée à la planification et à la coordination des activités d'appui en rapport avec le retrait du personnel militaire et la liquidation administrative de la mission, il est proposé de créer un poste P-2 supplémentaire (Administrateur de la planification logistique adjoint de 1^{re} classe) au Centre mixte des opérations logistiques, en redéployant un poste de la classe P-2 du Bureau de la communication et de l'information.

Pendant l'exercice budgétaire, la Section de la gestion du matériel de la mission, qui comprend le Groupe de vérification du matériel appartenant aux contingents, le Groupe de contrôle du matériel et des stocks et le Groupe de la cession des matériels, jouera un rôle essentiel dans la réalisation efficace et efficiente de la liquidation administrative de la mission, et sa charge de travail augmentera sensiblement. À cet égard, les responsabilités de la Section seront élargies, puisque le Groupe de la cession des matériels sera chargé de la protection de l'environnement et renommé Groupe de contrôle du matériel et de protection de l'environnement. Il est donc proposé de renforcer la Section en y créant un poste P-4 de Chef de la Section, grâce au redéploiement d'un poste P-4 du Bureau du Chef des services d'appui intégrés, ainsi que trois postes supplémentaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national (Opérateurs de dépôt de ferraille), grâce au redéploiement de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national précédemment affectés au Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, au Groupe de la protection de l'enfance et au Bureau de l'état de droit et des affaires civiles.

Étant donné que l'effectif international des sections du transport et des transports aériens de la mission sera réduit par rapport à 2005/06 du fait de la dissolution de la Section des transports aériens à compter du 1^{er} janvier 2007, à l'issue du rapatriement de quatre hélicoptères militaires, il est proposé de créer des postes supplémentaires de mécanicien et d'assistant d'aéroport. Compte tenu de l'augmentation prévue du volume de travail de la Section du contrôle des mouvements, il est également proposé d'ajouter au tableau d'effectifs deux postes d'assistant au contrôle des mouvements. Tous les besoins supplémentaires seraient couverts grâce au transfert de quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dans le cadre de la compression des effectifs de la Section des communications et des services informatiques.

Pendant la première étape de la liquidation administrative (1^{er} janvier-31 mars 2007), le tableau d'effectifs des services d'appui intégrés comprendrait 217 postes (1 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 2 P-2, 51 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux (Autres classes) et 143 agents recrutés sur le plan national) et 52 postes de Volontaire des Nations Unies, soit 269 postes au total, ce qui représente par rapport à la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 une réduction de 120 postes (1 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 27 agents du Service mobile, 7 agents des services généraux (Autres classes) et 80 agents recrutés sur le plan national) et de 24 postes de Volontaire des Nations Unies. Les dépenses de personnel pour cette période tiennent compte du fait que le personnel d'appui logistique et technique aura beaucoup de travail puisqu'il devra assurer la coordination et la mise en œuvre des plans d'appui logistique, le démantèlement des camps militaires quittés par les contingents rapatriés en décembre 2006, la dépollution de l'environnement, le démantèlement de l'infrastructure informatique et de communication, la collecte, le transport et l'entretien du matériel, le rappel, l'inspection et l'entretien des véhicules, l'emballage et l'expédition des stocks et du matériel durable et la liquidation sur place du matériel ne se prêtant pas à un transfert au BINUB ou à d'autres missions de maintien de la paix.

Au début de la seconde étape de la liquidation administrative (1^{er} avril 2007), le tableau d'effectifs des services d'appui intégrés comprendrait 123 postes (1 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 1 P-2, 23 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (Autres classes) et 81 agents recrutés sur le plan national) et 23 postes de Volontaire des Nations Unies, soit 146 postes au total, ce qui représente par rapport à la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2007 une réduction de 94 postes (4 P-3, 1 P-2, 25 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux (Autres classes) et 62 agents recrutés sur le plan national) et de 29 postes de Volontaire des Nations Unies. Ce tableau engloberait le personnel chargé de remettre en état les bases de soutien logistique, de liquider le matériel restant et d'achever la liquidation de la mission.

Section de la sécurité et de la sûreté

Justification

Pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006, le tableau d'effectifs de la Section de la sécurité et de la sûreté comprendrait 88 postes (1 P-3, 6 P-2, 40 agents du Service mobile, 10 agents du Service de sécurité et 31 agents des services généraux recrutés sur le plan national), soit une augmentation de 12 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national), contrebalancée par une réduction d'un poste (P-5) par rapport à 2005/06.

À compter du 1^{er} juillet 2006, le Département de la sûreté et de la sécurité a été chargé d'assurer la gestion et le contrôle des dispositifs de sécurité des Nations Unies au Burundi, et un poste de conseiller pour les questions de sécurité a été imputé au budget du Département. Il est donc proposé de supprimer le poste de Chef de la sécurité (P-5) de l'ONUB.

Compte tenu de la situation qui règne au Burundi sur le plan de la sécurité, il est également proposé d'ajouter 12 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au tableau d'effectifs de la Section, en redéployant des postes du Bureau de la communication et de l'information (10) et du Bureau de l'état de droit et des affaires civiles (2), afin que des opérateurs radio puissent être affectés dans les bureaux régionaux 24 heures sur 24. En effet, le retrait du personnel militaire nécessitera de renforcer les capacités de l'Opération dans le domaine de la sécurité. En attendant que le présent projet de budget soit présenté, les fonctions d'opérateur radio ont été remplies par du personnel temporaire dans le cadre d'un arrangement ponctuel.

Pendant la première étape de la liquidation administrative (1^{er} janvier-31 mars 2007), le tableau d'effectifs de la Section de la sécurité et de la sûreté comprendrait 73 postes (1 P-3, 6 P-2, 38 agents du Service mobile, 9 agents du Service de sécurité et 19 agents des services généraux recrutés sur le plan national), soit une réduction de 15 postes (2 agents du Service mobile, 1 agent du Service de sécurité et 12 agents des services

généraux recrutés sur le plan national) par rapport à la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006. Les dépenses de personnel pour cette période tiennent compte de la nécessité de continuer d'assurer la sécurité du personnel civil de la mission et de protéger ses biens.

Au début de la seconde étape de la liquidation administrative (1^{er} avril 2007), afin de veiller à ce que des dispositifs sécuritaires adéquats soient en place jusqu'à l'achèvement de la liquidation administrative et au transfert du quartier général intégré de la mission au BINUB, le tableau d'effectifs de la Section de la sécurité et de la sûreté comprendrait 55 postes (1 P-3, 5 P-2, 30 agents du Service mobile, 9 agents du Service de sécurité et 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national), soit une réduction de 18 postes (1 P-2, 8 agents du Service mobile et 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national) par rapport à la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2007.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} juillet 2004- 30 juin 2005		1 ^{er} juillet 2005- 30 juin 2006		Dépenses prévues pour la période du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007		Variation	
	Dépenses	Montant alloué	1 ^{er} juillet 2006- 31 décembre 2006	1 ^{er} janvier 2007- 30 juin 2007	Retrait	Liquidation	Total	Montant Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6) = (5) - (2)	(7) = (6) + (2)	
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	8 952,1	9 969,8	3 406,3	–	3 406,3	(6 563,5)	(65,8)	
Contingents	116 604,3	127 007,8	68 994,8	–	68 994,8	(58 013,0)	(45,7)	
Police civile des Nations Unies	3 652,8	5 981,9	422,3	–	422,3	(5 559,6)	(92,9)	
Unités de police constituées	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel	129 209,2	142 959,5	72 823,4	–	72 823,4	(70 136,1)	(49,1)	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international ^a	40 911,5	58 608,9	25 327,2	9 785,8	35 113,0	(23 495,9)	(40,1)	
Personnel recruté sur le plan national ^a	3 354,8	8 137,9	2 764,7	1 072,2	3 836,9	(4 301,0)	(52,9)	
Volontaires des Nations Unies ^c	4 863,0	5 005,1	2 373,8	1 007,2	3 381,0	(1 624,1)	(32,4)	
Total partiel	49 129,3	71 751,9	30 465,7	11 865,2	42 330,9	(29 421,0)	(41,0)	
Dépenses opérationnelles								
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	438,9	511,2	546,9	91,5	638,4	127,2	24,9	
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	415,7	167,2	117,0	–	117,0	(50,2)	(30,0)	
Voyages	1 628,4	1 333,0	665,6	–	665,6	(667,4)	(50,1)	
Installations et infrastructures	60 385,2	33 402,9	10 505,6	3 481,9	13 987,5	(19 415,4)	(58,1)	
Transports terrestres	15 630,8	4 683,5	1 947,3	715,5	2 662,8	(2 020,7)	(43,1)	
Transports aériens	7 785,0	15 370,2	1 996,2	–	1 996,2	(13 374,0)	(87,0)	
Transports maritimes ou fluviaux	111,3	824,1	56,4	–	56,4	(767,7)	(93,2)	
Transmissions	17 657,7	9 179,6	2 593,1	295,8	2 888,9	(6 290,7)	(68,5)	
Informatique	6 805,5	2 360,3	493,5	260,6	754,1	(1 606,2)	(68,1)	
Services médicaux	3 654,3	2 147,3	1 359,5	123,7	1 483,2	(664,1)	(30,9)	
Matériel spécial	2 264,4	2 328,2	801,3	–	801,3	(1 526,9)	(65,6)	
Fournitures, services et matériel divers	7 679,7	4 253,5	1 589,1	1 827,0	3 416,1	(837,4)	(19,7)	

Catégorie de dépenses	1 ^{er} juillet 2004- 30 juin 2005		1 ^{er} juillet 2005- 30 juin 2006		Dépenses prévues pour la période du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007		Variation	
	Dépenses	Montant alloué	Retrait	Liquidation	Total	Montant	Pourcentage	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6) = (5) - (2)	(7) = (6) + (2)	
Projets à effet rapide	998,9	1 000,0	-	-	-	(1 000,0)	(100,0)	
Total partiel	125 455,8	77 561,0	22 671,5	6 796,0	29 467,5	(48 093,5)	(62,0)	
Total brut	303 794,3	292 272,4	18 661,2	18 661,2	144 621,8	(147 650,6)	(50,5)	
Recettes provenant des contributions du personnel	4 850,1	8 297,1	1 218,9	1 218,9	4 124,7	(4 172,4)	(50,3)	
Total net	298 944,2	283 975,3	17 442,3	17 442,3	140 497,1	(143 478,2)	(50,5)	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-	-	-	
Total	303 794,3	292 272,4	18 661,2	18 661,2	144 621,8	(147 650,6)	(50,5)	

^a Ces prévisions de dépenses tiennent compte d'un pourcentage de postes vacants de 10 %, contre un abattement pour recrutement différé de 5 % en 2005/06.

^b Ces prévisions de dépenses tiennent compte d'un pourcentage de postes vacants de 10 %, contre un abattement pour recrutement différé de 3 % en 2005/06.

B. Contributions non budgétisées

20. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Accord sur le statut des forces ^a	108,0
Total	108,0

^a Représente la valeur estimative de la location de deux camps militaires et d'une aire de stationnement au bureau régional de Makamba.

C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

21. Le montant prévu à ce titre pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin 2007 (13 535 200 dollars), qui a été calculé en fonction des taux standard de remboursement du matériel majeur (contrats de location avec services) et du soutien logistique autonome, se répartit comme suit :

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif (en milliers de dollars É.-U.)</i>		
Matériel majeur			
Contingents			6 306,9
Soutien logistique autonome			
Installations et infrastructures			
Restauration (cuisines)			555,3
Matériel de bureau			479,2
Électricité			587,4
Missions secondaires du génie			336,4
Blanchisserie et nettoyage			465,1
Tentes			476,6
Magasins – divers			910,5
Transmissions			
Transmissions			1 676,7
Services médicaux			
Services médicaux			939,7
Matériel spécial			
Neutralisation des explosifs et munitions			153,3
Observation			642,8
Identification			5,3
Total partiel			7 228,3
Total			13 535,2
<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,6	28 avril 2004	–
Usage opérationnel intensif	0,8	28 avril 2004	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	2,3	28 avril 2004	–
B. Pays hôte			
Différentiel de transport	0,75-2,50		

D. Formation

22. Les dépenses prévues au titre de la formation pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	
Consultants	88,8
Voyages autorisés	
Voyages autorisés, formation	189,4
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services liés à la formation	42,9
Total	321,1

23. Le programme de formation conçu par l'Opération sur la base de l'évaluation des besoins qu'elle a effectuée vise à améliorer les compétences administratives, techniques et en matière d'encadrement dans tous ses services et s'adresse à un total de 1 214 participants, dont 27 seront formés à l'extérieur de la zone de la mission. Son objectif principal est de contribuer à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, d'offrir des stages dans des domaines de première importance pour la liquidation de la mission et d'organiser des stages de recyclage dans des domaines techniques à l'intention des fonctionnaires recrutés sur le plan international afin de faciliter leur réaffectation dans d'autres missions de maintien de la paix. Les stages de formation proposés portent notamment sur la gestion du matériel, le contrôle des mouvements, la sécurité, les transports terrestres, les transports aériens, les finances, l'informatique, les transmissions, les achats, les fournitures, les services médicaux et le perfectionnement du personnel. Pour que les fonctionnaires puissent suivre une formation en ligne, la mission leur proposera également, au cours de l'exercice budgétaire, des stages qui seront organisés dans le cadre du Programme d'enseignement par correspondance sur les opérations de maintien de la paix de l'UNITAR.

E. Désarmement, démobilisation et réintégration

24. Aucun crédit n'a été demandé au titre des activités opérationnelles de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) dans le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007. Le financement des programmes de DDR organisés à l'intention des anciens combattants de la FNL sera assuré par la Banque mondiale, dans le cadre de son programme multinational de démobilisation et de réintégration, une fois qu'un accord de cessez-le-feu global aura été conclu entre le Gouvernement burundais et la FNL.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel les écarts sont principalement imputables, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- Mandat : écarts liés à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- Facteurs externes : écarts imputables à des facteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- Paramètres budgétaires : écarts qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- Gestion : écarts dus à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liés à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retard dans le recrutement).

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	(6 563,5)	(65,8 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission**

25. L'écart indiqué à la présente rubrique tient à la diminution des ressources nécessaires en raison du rapatriement de tous les observateurs militaires d'ici au 31 décembre 2006, dans le contexte de la réduction des effectifs et de la liquidation administrative ultérieure de la mission. Le montant estimatif des ressources prévues tient compte d'un effectif moyen de 132 observateurs militaires pendant six mois, dont 50 observateurs militaires temporairement redéployés à la MONUC, par rapport à un effectif moyen de 194 observateurs militaires pendant 12 mois durant l'exercice 2005/06.

	<i>Écart</i>	
Contingents	(58 013,0)	(45,7 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission**

¹ Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

26. L'écart indiqué à la présente rubrique tient au rapatriement de tous les contingents d'ici au 31 décembre 2006, dans le contexte de la réduction des effectifs et de la liquidation administrative ultérieure de la mission. Le montant estimatif des ressources prévues tient compte d'un effectif de 3 440 soldats pendant six mois, dont 850 fantassins et 60 auxiliaires médicaux redéployés à la MONUC au titre du plafonnement des effectifs de l'ONUB par rapport à un effectif moyen de 5 341 soldats pendant 18 mois durant l'exercice 2005/06; cette réduction est en partie annulée par l'augmentation des frais de rapatriement du matériel appartenant aux contingents.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	(5 559,6)	(92,9 %)

• Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission

27. L'écart indiqué à la présente rubrique s'explique par la diminution des ressources nécessaires au rapatriement de tout le personnel de police des Nations Unies d'ici au 31 décembre 2006 dans le contexte de la réduction des effectifs et de la liquidation administrative ultérieure de la mission. Le montant estimatif des ressources prévues tient compte d'un effectif de 15 policiers des Nations Unies pendant six mois, par rapport à un effectif moyen de 116 policiers des Nations Unies pendant 12 mois durant l'exercice 2005/06.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(23 495,9)	(40,1 %)

• Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission

28. L'écart indiqué à la présente rubrique s'explique essentiellement par la diminution des ressources nécessaires pour le personnel international [traitements, contributions du personnel, dépenses communes de personnel, prime de risque et indemnité de subsistance (missions)] dans le contexte de la réduction des effectifs internationaux et de la liquidation administrative ultérieure de la mission. Le montant estimatif des ressources prévues doit permettre de financer 318 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international durant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006, 182 postes durant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2007 et 109 postes durant la période ultérieure prenant fin le 30 juin 2007, soit en moyenne 232 fonctionnaires recrutés sur le plan international pendant 12 mois par rapport à l'exercice 2005/06 où la moyenne était de 392 fonctionnaires. Ce montant tient compte également d'un taux de vacance de postes de 10 %, par rapport à l'application d'un abattement de 5 % en raison du recrutement tardif durant l'exercice 2005/06, et a été calculé d'après les barèmes des traitements et des contributions du personnel établis sur la base des dépenses moyennes réelles par catégorie de personnel et par classe en 2004/05. Les dépenses communes de personnel, y compris la prime de risque, ont été estimées à quelque 87 % du traitement net du personnel recruté sur le plan international pour tenir compte des versements effectués en compensation des jours de congé et des frais de voyage de rapatriement, par rapport à 84 % durant l'exercice 2005/06.

29. Le montant prévu pour le personnel recruté sur le plan international tient compte de gains de productivité estimés à 127 200 dollars (chiffre net) attribuables au regroupement des fonctions de traitement des factures des fournisseurs et de la suppression à ce titre de deux postes d'agent du Service mobile à la Section des achats.

30. Le montant total des ressources nécessaires au titre de la rubrique ci-dessus (35 113 000 dollars) comprend une somme de 25 327 200 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 et une somme de 9 785 800 dollars concernant la liquidation administrative de la mission durant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(4 301,0)	(52,9 %)

• Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission

31. L'écart enregistré à la présente rubrique est imputable à la réduction des ressources nécessaires pour les dépenses du personnel recruté sur le plan national (traitements, contributions du personnel, dépenses communes de personnel et prime de risque) dans le contexte de la réduction des effectifs et de la liquidation ultérieure de la mission. Le montant estimatif des dépenses doit permettre de financer 375 postes de personnel recruté sur le plan national (dont 13 administrateurs) pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006, 199 postes (dont 1 administrateur) pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2007 et 105 postes pour la période ultérieure prenant fin le 30 juin 2007, soit en moyenne sur 12 mois 7 postes d'administrateur et 257 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, par rapport à une moyenne de 19 administrateurs et 369 agents des services généraux recrutés sur le plan national durant l'exercice 2005/06. Ce montant tient compte d'un taux de vacance de postes de 10 %, par rapport à l'application d'un abattement de 5 % en raison du recrutement tardif durant l'exercice 2005/06, et a été calculé d'après les barèmes des traitements établis pour les agents des services généraux (G-3, classe 5) et les administrateurs (NOB, classe 2) recrutés sur le plan national. Les dépenses communes de personnel, y compris la prime de risque, ont été estimées à quelque 73 % du traitement net du personnel recruté sur le plan national, par rapport à 70 % durant l'exercice 2005/06.

32. Le montant total des ressources nécessaires au titre de la rubrique ci-dessus (3 836 900 dollars) comprend une somme de 2 764 700 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 et une somme de 1 072 200 dollars concernant la liquidation administrative de la mission durant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	(1 624,1)	(32,4 %)

• Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission

33. L'écart enregistré à la présente rubrique s'explique par la réduction des ressources nécessaires pour les Volontaires des Nations Unies dans le contexte de la réduction des effectifs et de la liquidation administrative ultérieure de la mission. Le

montant estimatif des dépenses doit permettre de financer 117 postes de Volontaire durant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006, 66 postes durant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2007 et 29 postes durant la période ultérieure prenant fin le 30 juin 2007, soit une moyenne sur 12 mois de 82 Volontaires par rapport à une moyenne de 168 Volontaires durant l'exercice 2005/06. Ce montant tient compte d'un taux de vacance de postes de 10 %, par rapport à l'application d'un abattement de 3 % en raison du déploiement tardif des contingents durant l'exercice 2005/06.

34. Le montant total des ressources nécessaires au titre de la rubrique ci-dessus (3 381 000 dollars) comprend une somme de 2 373 800 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 et une somme de 1 007 200 dollars concernant la liquidation administrative de la mission durant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	127,2	24,9 %

• Gestion : budgétisation intégrale de l'Équipe de la déontologie et de la discipline

35. L'écart enregistré à la présente rubrique s'explique par les ressources nécessaires pour les traitements, les contributions du personnel et les dépenses communes de personnel concernant les six membres de l'Équipe de la déontologie et de la discipline (2 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile et 2 agents recrutés sur le plan national, dont 1 administrateur). Aucune dépense n'était prévue à cette fin dans le budget pour 2005/06 et les dépenses relatives aux postes supplémentaires pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) affecté à l'Équipe, conformément à la résolution 59/300 de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005, ont été absorbées dans les crédits ouverts par l'Assemblée pour l'ONUB durant l'exercice 2005/06. L'augmentation des ressources pour l'assistance temporaire tient compte aussi de la nécessité d'assurer la charge maximale de travail durant le retrait et la liquidation de la mission, y compris le démantèlement des camps militaires et la remise en état des sites et des locaux occupés avant de les remettre à leurs propriétaires, ainsi que la récupération, l'expédition et la liquidation des avoirs. Le montant en question est en partie compensé par la réduction des dépenses afférentes aux assistants bilingues en raison du rapatriement de tout le personnel militaire d'ici au 31 décembre 2006 et la suppression du soutien au Comité de suivi de l'application étant donné que celui-ci a achevé ses activités durant l'exercice 2005/06.

36. Le montant total des ressources nécessaires au titre de la rubrique ci-dessus (638 400 dollars) comprend une somme de 546 900 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 et une somme de 91 500 dollars concernant la liquidation administrative de la mission durant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

	<i>Écart</i>	
Consultants	(50,2)	(30,0 %)

• Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission

37. L'écart enregistré à la présente rubrique s'explique par la diminution des ressources nécessaires pour les services de consultants autres que pour la formation, dans le contexte de la réduction des effectifs de la mission et de l'achèvement des activités de fond d'ici au 31 décembre 2006, cette diminution étant en partie annulée par l'augmentation des dépenses afférentes aux consultants chargés d'assurer la formation essentielle pour la phase de liquidation (élimination des déchets dangereux et transport des marchandises dangereuses) et des dépenses concernant la promotion du personnel et les programmes de renforcement des capacités locales (productivité du travail de bureau, gestion et formation linguistique).

	<i>Écart</i>	
Voyages	(667,4)	(50,1)

• Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission

38. L'écart enregistré à la présente rubrique s'explique par la diminution des ressources nécessaires aux voyages effectués pour les besoins du service dans le contexte de la réduction des effectifs de la mission et de l'achèvement des activités de fond d'ici au 31 décembre 2006, ainsi que par la limitation des programmes de formation à l'extérieur de la zone de la mission. Les montants prévus pour les voyages liés à la formation portent sur la période du 1^{er} juillet au 30 décembre 2006 et englobe les voyages effectués pour suivre des programmes de formation à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	(19 415,4)	(58,1 %)

• Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission

39. L'écart indiqué à la présente rubrique s'explique essentiellement par la réduction des ressources nécessaires pour rembourser les gouvernements fournisseurs de contingents au titre du soutien logistique autonome en raison du rapatriement de tous les contingents d'ici au 31 décembre 2006, par la diminution sensible des dépenses concernant les services due à l'achèvement des principaux projets de construction durant l'exercice 2005/06, par la réduction prévue des besoins en carburant destiné aux groupes électrogènes, et des frais de location des locaux et des services d'entretien, et par la suppression des crédits pour l'acquisition de structures préfabriquées et de matériel. La baisse de ces dépenses est en partie compensée par l'augmentation de celles qui sont prévues pour les services des compagnies locales de sécurité chargées d'assurer la protection du personnel et des biens de la mission au moment du rapatriement.

40. Le montant total des ressources nécessaires au titre de la rubrique ci-dessus (13 987 500 dollars) comprend une somme de 10 505 600 pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 et une somme de 3 481 900 dollars concernant la liquidation administrative de la mission durant la période du 1^{er} janvier au 31 juin 2007.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(2 020,7)	(43,1 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission**

41. L'écart enregistré à la présente rubrique s'explique par la réduction des frais concernant le diesel destiné aux véhicules et les pièces de rechange, et par la suppression des crédits concernant l'acquisition de véhicules, cette baisse étant en partie annulée par l'augmentation du coût de la location de matériel lourd de génie (un bulldozer, une chargeuse et deux niveleuses) et de camions lourds pour le démantèlement des camps militaires et la remise en état des sites occupés.

42. Le montant total des ressources nécessaires au titre de la rubrique ci-dessus (2 662 800 dollars) comprend une somme de 1 947 300 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 et une somme de 715 500 dollars concernant la liquidation administrative de la mission durant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	(13 374,0)	(87,0 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission**

43. L'écart enregistré à la présente rubrique s'explique par la réduction du nombre d'aéronefs de la mission, qui est passé de huit hélicoptères durant la période 2005/06 à quatre durant la période 2006/07 et par leur rapatriement en novembre 2006, par rapport aux dépenses prévues pour l'ensemble de la période de 12 mois dans le budget de 2005/06.

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes et fluviaux	(767,7)	(93,2 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission**

44. L'écart enregistré à la présente rubrique s'explique par le retrait des unités navales en octobre 2006, par rapport aux montants afférents à l'ensemble de la période de 12 mois dans le budget de 2005/06, ainsi que par la suppression des crédits prévus pour la location et le fonctionnement de péniches.

	<i>Écart</i>	
Transmissions	(6 290,7)	(68,5 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission**

45. L'écart enregistré à la présente rubrique s'explique par la réduction des montants prévus pour rembourser les gouvernements fournissant des contingents au titre du soutien logistique autonome, en raison du rapatriement de tous les contingents d'ici au 31 décembre 2006, par la diminution des ressources nécessaires pour les pièces détachées servant aux transmissions et aux communications par réseaux commerciaux en raison de la réduction des effectifs de la mission et de sa

liquidation administrative ultérieure, ainsi que par la suppression des montants prévus pour l'acquisition de matériel de transmissions et d'information.

46. Le montant total des ressources nécessaires au titre de la rubrique ci-dessus (2 888 900 dollars) comprend une somme de 2 593 100 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 et une somme de 295 800 dollars concernant la liquidation administrative de la mission durant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(1 606,2)	(68,1 %)

• Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission

47. L'écart apparaissant à la présente rubrique s'explique par la réduction des ressources prévues pour les pièces détachées, les services informatiques, les redevances et les permis, ainsi que par la suppression des crédits concernant l'acquisition de matériel informatique et de logiciels en raison de la réduction des effectifs et de la liquidation ultérieure de la mission.

48. Le montant total des ressources nécessaires au titre de la rubrique ci-dessus (754 100 dollars) comprend une somme de 493 500 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 et une somme de 260 600 dollars concernant la liquidation administrative de la mission durant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

	<i>Écart</i>	
Services médicaux	(664,1)	(30,9 %)

• Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission

49. L'écart enregistré à la présente rubrique s'explique par la réduction des ressources nécessaires pour rembourser les gouvernements fournissant des contingents au titre du soutien logistique autonome, en raison du rapatriement complet des contingents d'ici au 31 décembre 2006, réduction annulée en partie par l'augmentation des dépenses prévues pour les services médicaux à la suite de la hausse du coût des évacuations sanitaires et des frais d'hospitalisation à l'extérieur de la zone de la mission.

50. Le montant total des ressources nécessaires au titre de la rubrique ci-dessus (1 483 200 dollars) comprend une somme de 1 359 500 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 et une somme de 123 700 dollars concernant la liquidation administrative de la mission durant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

	<i>Écart</i>	
Matériel spécial	(1 526,9)	(65,6 %)

• Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission

51. L'écart indiqué à la présente rubrique s'explique par la réduction des ressources nécessaires pour rembourser les gouvernements fournissant des contingents au titre du soutien logistique autonome en raison du rapatriement complet des contingents d'ici au 31 décembre 2006.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(837,4)	(19,7 %)

• Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission

52. L'écart apparaissant à la présente rubrique s'explique essentiellement par la réduction des ressources nécessaires pour les pièces et accessoires d'uniformes et les cartes opérationnelles en raison du rapatriement complet des contingents d'ici au 31 décembre 2006, et par la suppression des crédits prévus pour la détection des mines et le déminage, qui sont assurés à compter du 1^{er} juillet 2006 par le Programme des Nations Unies pour le développement; ce montant est en partie compensé par l'augmentation des ressources prévues pour le transport d'environ 2 300 conteneurs de matériel appartenant aux Nations Unies à la base de soutien logistique de la MONUC à Entebbe (Ouganda), qui servira de point de regroupement et d'expédition pour le transfert des avoirs d'autres missions de maintien de la paix.

53. Le montant total des ressources nécessaires au titre de la rubrique ci-dessus (3 416 100 dollars) comprend une somme de 1 589 100 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 et une somme de 1 827 000 dollars concernant la liquidation administrative de la mission durant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

	<i>Écart</i>	
Projets à impact rapide	(1 000,0)	(100,0 %)

• Mandat : réduction des effectifs et liquidation ultérieure de la mission

54. L'écart apparaissant à la présente rubrique s'explique par la fin des projets à impact rapide durant l'exercice 2006/07 en raison de la réduction des effectifs et de liquidation ultérieure de la mission.

IV. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale

55. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi portent sur les points suivants :

a) L'ouverture d'un crédit de 144 621 800 dollars pour le fonctionnement de l'Opération et sa liquidation administrative durant la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, y compris les engagements autorisés (78 959 200 dollars) par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/269 du 30 juin 2006 pour le fonctionnement de l'Opération durant la période allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2006;

b) La mise en recouvrement d'un montant de 104 621 800 dollars pour le fonctionnement de l'Opération et sa liquidation administrative, compte tenu du montant de 40 millions de dollars déjà mis en recouvrement pour le fonctionnement de l'Opération durant la période allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2006, conformément à la résolution 60/269 de l'Assemblée générale.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

A. Assemblée générale (Résolution 59/296)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général

Mesures prises

Section I

Inclure dans le projet de budget de chaque opération de maintien de la paix pour l'exercice 2006/07 des renseignements utiles sur les gains d'efficacité réalisés grâce à l'application des dispositions pertinentes de la résolution 59/296 (par. 4)

Des renseignements sur les mesures prises pour réaliser des gains d'efficacité sont présentés aux paragraphes 14 et 29 du présent rapport.

Section II : budgétisation axée sur les résultats

La mise en place progressive du système de budgétisation axée sur les résultats doit se faire de façon strictement conforme à la résolution 55/231 (par. 3)

Veiller à ce que les indicateurs de succès soient utilisés pour mesurer non pas les résultats obtenus par les États Membres mais, autant que possible, la contribution apportée par les missions de maintien de la paix à la concrétisation des réalisations escomptées et des objectifs arrêtés, conformément à leurs mandats respectifs (par. 5)

Présenter les projets de budget en appliquant strictement la résolution 55/231 (par. 6)

Tenir pleinement compte des aspects opérationnels, logistiques et financiers des opérations de maintien de la paix lors de leur planification, en mettant en corrélation les budgets axés sur les résultats et les plans d'exécution des mandats de ces opérations (par. 8)

Les tableaux figurant dans le projet de budget pour l'exercice 2006/07 ont été élaborés sur la base du mandat de l'ONUB établi par le Conseil de sécurité et contiennent des indicateurs de résultats qui permettront de savoir dans quelle mesure l'objectif fixé par le Conseil – rétablir une paix durable et favoriser la réconciliation nationale au Burundi – aura été atteint. Les indicateurs de succès tiennent compte des mesures qui doivent être prises au cours de l'exercice budgétaire par le Gouvernement burundais avec l'aide de l'ONUB, en particulier de celles concernant le processus politique et la réforme du secteur de la sécurité.

Dans le projet de budget, il est prévu que les activités de fond de la mission s'achèvent le 31 décembre 2006 et que sa liquidation administrative s'effectue au cours de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

Section III : présentation des budgets

Faire apparaître dans les projets de budget toute l'information dont le Secrétaire général dispose pour justifier ses demandes de crédits (par. 2)

Disposition appliquée

Veiller à ce que le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et toutes les missions fassent tout leur possible pour imposer une discipline budgétaire rigoureuse et des mesures efficaces de contrôle de l'exécution des budgets (par. 5)

La mission contrôle l'exécution du budget afin de s'assurer que les ressources approuvées par l'Assemblée générale sont utilisées de la manière la plus efficace possible. Les écarts par rapport au budget approuvé qui sont dus à des facteurs échappant au contrôle de la mission sont signalés à l'Assemblée générale dans des rapports sur l'exécution du budget.

Affirmer que les projets de budget doivent, dans la mesure du possible, indiquer les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet (par. 9)

On trouvera aux paragraphes 14 et 29 du projet de budget pour 2006/07 des informations sur les mesures prises pour réaliser des gains d'efficacité.

Réexaminer régulièrement les attributions attachées aux différents postes et déterminer la classe de ces postes en tenant compte de l'évolution des besoins opérationnels ainsi que des responsabilités et des fonctions qu'assument effectivement les titulaires, afin d'assurer un emploi plus rationnel des ressources (par. 10)

Disposition appliquée. Le tableau d'effectifs de la mission a été modifié dans la perspective de son retrait et de sa liquidation administrative.

Section IV : examen des structures de gestion de toutes les opérations de maintien de la paix

Veiller à ce que les autres opérations complexes procèdent à l'examen demandé et rationalisent leurs structures (par. 1)

Disposition appliquée. L'organigramme de la mission a été remanié, compte tenu : a) du transfert des fonctions du Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général au Bureau du Représentant général, qui résulterait de la suppression du poste de représentant spécial adjoint principal qui est proposé; b) de l'intégration des fonctions liées à la justice transitionnelle au Bureau des droits de l'homme; c) de la suppression du Bureau de l'état civil de droit et des affaires civiles.

Suivre l'évolution des structures des différentes opérations de maintien de la paix, pour éviter que certaines fonctions ne fassent double emploi et que les postes des classes supérieures ne représentent une trop forte proportion du total, compte tenu du mandat, du degré de complexité et des particularités de chaque mission (par. 2)

Revoir les attributions des fonctionnaires du protocole et la classe des postes qu'ils occupent, compte tenu des observations pertinentes du Comité consultatif (par. 12)

Disposition appliquée. Le projet de budget pour 2006/07 tient compte des résultats du réexamen des fonctions de protocole, qui ont été confiées à un agent des services généraux recruté sur le plan national.

Section VI : désarmement, démobilisation (y compris la réinsertion) et réintégration

Fournir des renseignements clairs sur les ressources nécessaires pour les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et sur les dépenses relatives aux postes et aux autres objets de dépense qui s'y rapportent (par. 6)

Le projet de budget pour l'exercice 2006/07 ne prévoit pas de ressources opérationnelles pour les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Dans le cas des anciens combattants du FNL, le financement des activités de DDR sera assuré par la Banque mondiale, dans le cadre de son programme multinational de démobilisation et de réintégration, dès qu'un accord de cessez-le-feu complet aura été conclu entre le Gouvernement burundais et le FNL.

Section VII : projets à effet rapide

Rationaliser la mise en œuvre des projets à effet rapide et veiller à ce que ces projets soient menés à bien dans les délais prévus

Compte tenu de l'achèvement des activités de fond de la mission le 31 décembre 2006 et de la liquidation administrative de la mission après cette date, le projet de budget ne prévoit pas de ressources pour les projets à effet rapide.

Section VIII : formation, recrutement et personnel des missions

Décide qu'en attendant la mise au point de la stratégie globale de formation, le personnel civil ne pourra suivre une formation en dehors du quartier général de la mission que si cette formation vise expressément à faciliter l'exécution du mandat de la mission, le fonctionnement de la mission ou l'exercice des fonctions attachées aux postes occupés, ou que si elle constitue la solution la plus avantageuse (par. 1)

Disposition appliquée. Le projet de budget de la mission met l'accent sur la formation en cours d'emploi des membres du personnel recrutés sur les plans national et international et sur les programmes de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national.

Réinviter l'Assemblée générale à étudier la possibilité de créer un poste lorsque les fonctions exercées présentent véritablement un caractère continu, compte tenu de la pratique qui consiste à recourir aux services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services pour exercer des fonctions de caractère continu (par. 11)

Afin de renforcer la Section de la sécurité de la mission, il est proposé, dans le budget, de créer 12 postes d'opérateur radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Ces fonctions sont actuellement assumées par du personnel temporaire dans le cadre d'un arrangement ad hoc, en attendant que le projet de budget soit présenté.

Section XI : participation des Volontaires des Nations Unies

Continuer de veiller à ce que les Volontaires soient soumis aux mêmes obligations et responsabilités que les fonctionnaires des Nations Unies, y compris aux mêmes normes de conduite (par. 5)

Disposition appliquée

Tenir compte de la nécessité de recourir plus largement, chaque fois que possible, à du personnel recruté sur le plan national dans les opérations de maintien de la paix (par. 6)

Disposition appliquée. Afin d'aider le Gouvernement burundais à renforcer les capacités nationales, il est prévu, dans le projet de budget, de faire plus largement appel à du personnel recruté sur le plan national, en particulier dans des domaines spécialisés.

Section XVI : Achats

Veiller à ce que toutes les missions de maintien de la paix observent leurs plans d'achat afin de tirer parti des avantages qu'offre une planification rationnelle (par. 5)

Disposition appliquée

Section XVII : gestion du matériel

Le Département des opérations de maintien de la paix devrait veiller à ce que toutes les missions appliquent un programme de remplacement du matériel qui soit rentable et strictement conforme aux directives relatives à la durée de vie du matériel (par. 1)

Dans la perspective de la réduction des activités et de la liquidation administrative de la mission, il n'est pas envisagé de remplacer le matériel.

Faire en sorte que les chefs des opérations de maintien de la paix adoptent des mesures efficaces de gestion et de reconstitution des stocks, ainsi que des procédures rationnelles de passation par profits et pertes du matériel devenu inutile ou inutilisable (par. 2)

Disposition appliquée. La mission continuera de surveiller la gestion de ses stocks dans la perspective de la réduction de ses activités et de sa liquidation administrative, y compris la liquidation de l'ensemble de ses actifs.

Veiller à ce que le prêt à un organisme des Nations Unies d'actifs appartenant à une opération de maintien de la paix soit précédé de la conclusion officielle d'un accord écrit définissant, entre autres choses, les modalités de remboursement applicables et les responsabilités (par. 3)

Disposition appliquée. Tous les arrangements conclus par l'ONUB avec les organismes des Nations Unies font l'objet de mémorandums d'accord ou d'accords écrits.

Section XVIII : technologies de l'information

Appliquer le système Galileo à toutes les opérations de maintien de la paix afin d'uniformiser les stocks des opérations de maintien de la paix (par. 3)

Disposition appliquée

Section XIX : opérations aériennes

Prendre toutes les mesures nécessaires pour que les fonctionnaires participant aux opérations aériennes reçoivent la formation requise, comme spécifié dans le Manuel des opérations aériennes (par. 1)

Disposition appliquée. Le projet de budget de la mission comprend des dispositions concernant la formation des fonctionnaires participant à des opérations aériennes.

Continuer de procéder à des inspections de la qualité des services de transport aérien et à des évaluations de ces services dans les missions afin de s'assurer du respect des normes établies (par. 2)

Disposition appliquée. Le tableau d'effectifs de la mission comprend un spécialiste de la sécurité aérienne. Des inspections périodiques par le personnel de la MONUC chargé de la sécurité aérienne sont également prévues.

Établir sur une base plus réaliste le budget des opérations de maintien de la paix, sachant que les besoins en transports aériens de certaines opérations de maintien de la paix ont été surestimés (par. 3)

Disposition appliquée. Les besoins de la mission en transports aériens ont été revus à la baisse, compte tenu des activités aériennes effectives et il est prévu de réduire la taille de la flotte aérienne de la mission.

Section XXI : rapport entre les parcs automobile et informatique et les effectifs

Veiller à ce que les opérations de maintien de la paix respectent les rapports standard, compte tenu du mandat, de la complexité et de la taille de chaque opération de maintien de la paix (par. 2)

Disposition appliquée

Veiller à ce que, dans toutes les missions, le rapport effectif entre véhicules lourds et véhicules moyens ne dépasse pas le rapport standard de 1 à 1, et justifier tout dépassement (par. 3)

Disposition appliquée

Réduire progressivement l'allocation d'une imprimante par poste de travail et appliquer avec effet immédiat, lorsque cela est réaliste et d'un bon rapport coût-efficacité, un rapport d'une imprimante pour quatre ordinateurs de bureau pour tous les postes de travail des missions de maintien de la paix, au Siège et sur le terrain (par. 6)

Disposition appliquée. Il n'est pas prévu, dans le budget pour l'exercice 2006/07, de remplacer les imprimantes compte tenu du retrait et de la liquidation de la mission.

Décide d'attendre pour examiner les demandes de crédits relatives à l'acquisition, au Siège et sur le terrain, d'ordinateurs de bureau, d'imprimantes et d'ordinateurs portables que le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit approfondi des pratiques du Département des opérations de maintien de la paix demandé au paragraphe 4 de la section IV de la résolution 59/296 lui ait été communiqué, sauf si les demandes en question concernent de nouvelles missions ou des missions faisant l'objet d'une expansion prescrite par le Conseil de sécurité, ou le remplacement de matériel en stricte conformité avec sa résolution pertinente (par. 7)

Voir ci-dessus

Section XXII : contrats de fourniture de rations

Réaliser une analyse coûts-avantages de la livraison de rations alimentaires par voie aérienne, sans préjudice de la fourniture de vivres aux contingents, et adopter pour chaque opération de maintien de la paix la solution la plus viable et la plus économique (par. 1)

Sans objet

Faire en sorte que toutes les missions suivent et évaluent le système de gestion de la qualité des prestations des fournisseurs de rations afin de s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 2)

L'administration de la mission vérifie que les fournisseurs respectent leurs obligations en ce qui concerne la quantité, la qualité et les délais de livraison des rations alimentaires fraîches, sèches et surgelées.

Réaliser une analyse coûts-avantages du recours à un mécanisme d'inspection indépendant pour vérifier le respect par les fournisseurs de toutes les spécifications relatives à la qualité, à l'hygiène et aux livraisons figurant dans les cahiers des charges (par. 3)

Sans objet

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/59/736/Add.12)

Demande/recommandation

Mesures prises

Dans son dernier rapport relatif à l'ONUB, le Comité consultatif avait examiné la question de l'utilisation d'une structure modèle comportant certains éléments communs pour les missions en cours et les missions futures (voir document A/59/412, par. 15 à 20). Ce modèle serait utilisé essentiellement pendant la phase de démarrage des nouvelles missions et adapté à la lumière de l'expérience. Le Comité avait fait un certain nombre de recommandations au sujet du tableau d'effectifs de l'ONUB (ibid., par. 21). **Il semble, toutefois, que ces recommandations n'aient pas été intégralement suivies. Le Comité a été informé que l'ONUB procédait actuellement à une analyse fondée sur les recommandations du Comité.** (par. 8)

Le Comité note avec préoccupation une concentration de fonctions, engendrant un nombre excessif de postes de haut niveau, au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. L'ONUB a fait valoir qu'elle fonctionnait dans un milieu politique et militaire sensible aux considérations hiérarchiques, dans lequel il était plus facile à des fonctionnaires de haut rang de prendre contact et d'entretenir des contacts avec leurs homologues au Burundi et à l'étranger. **Le Comité invite néanmoins instamment l'ONUB à revoir son tableau d'effectifs à cet égard. Il répète qu'il faut se garder de reproduire les structures de l'Opération au détriment de l'efficacité opérationnelle générale, de la transparence et du rapport coût-efficacité.** (par. 9)

Le Comité consultatif ne doute pas que la mission continuera de surveiller le taux de vacance de postes du personnel civil. Le Comité recommande que l'ONUB s'emploie en particulier à réduire le taux de vacance de postes des Volontaires des Nations Unies, qui s'élève actuellement à 18,7 %. (par. 19)

La mission a révisé son tableaux d'effectifs dans le cadre de la réduction de ses activités et de sa liquidation administrative, comme l'indique le projet de budget.

La recommandation a été appliquée dans le cadre de la réduction des activités et de la liquidation administrative de l'Opération.

Compte tenu de la réduction anticipée des activités de l'Opération, commencée en février 2006, et de la diminution des besoins d'appui qui en résulte, ainsi que du rapatriement de Volontaires des Nations Unies en octobre 2005 après les élections, le taux moyen de vacance de postes par rapport à l'effectif autorisé de Volontaires est demeuré à 18 % pour la période 2005/06.

Demande/recommandation

Mesures prises

Le Comité a été informé que le Département des opérations de maintien de la paix n'avait pas encore formulé de principes en matière de création de cellules d'analyse conjointe. **Le Comité consultatif ne doute pas que le Département définira des principes qui préciseront par exemple les liens entre les fonctions de la Cellule d'analyse conjointe et les fonctions relatives à la planification stratégique et aux pratiques optimales et permettront de déterminer si les activités de collecte, de mise en commun et d'analyse des renseignements relatifs aux composantes civile et militaire de la mission justifient la création d'une unité distincte. Pour ne pas retarder les activités de la mission, le Comité n'élèvera pas d'objection au redéploiement de postes proposé, étant entendu que ces postes proposés devront être utilisés avec souplesse et que la justification de l'existence de la Cellule sera réévaluée à la lumière des principes éventuellement définis par le Département des opérations de maintien de la paix, compte tenu notamment des enseignements qui auront alors été tirés de l'expérience.** (par. 30)

Un document directif établi par le Centre d'opération civilo-militaire et la Cellule d'analyse conjointe de la mission a reçu l'approbation du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix le 12 juillet 2006. Ce document donne des orientations sur la création de centres d'opérations et de cellules d'analyse intégrés dans les quartiers généraux des missions qui doit favoriser une intégration plus poussée des informations sur la situation d'ensemble en matière de sécurité des missions, ainsi que des analyses destinées à aider les responsables à prendre des décisions. D'autres directives sur la création et le fonctionnement des cellules d'analyse conjointe seront établies en 2006, compte tenu des enseignements tirés par les missions où des cellules fonctionnent déjà.

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/60/5 (vol. II), chap. II)

Demande/recommandation

Mesures prises

L'ONUB n'avait pas créé de Comité d'examen des fournisseurs locaux, ni nommé de responsable des fichiers de fournisseurs locaux.

Le Comité réitère sa précédente recommandation, selon laquelle l'Administration devrait examiner dans quelle mesure les missions peuvent se conformer aux dispositions du Manuel des achats relatives aux comités locaux d'examen des fournisseurs et aux responsables des fichiers de fournisseurs, en vue de réviser le Manuel si nécessaire, tout en garantissant l'efficacité des contrôles et le respect des obligations. (par. 91 et 92)

La recommandation a été appliquée. Un Comité d'examen des fournisseurs a été créé. Un fonctionnaire tient à jour le fichier des fournisseurs locaux pendant une partie de son temps de travail. Il s'agit là d'un processus continu, puisque de nouveaux fournisseurs sont recensés ou demandent à être inscrits au fichier en permanence.

Des postes de direction essentiels comme celui de chef des services d'achat demeuraient vacants. Au 31 juillet 2005, le poste de chef des services d'achat était vacant dans trois missions, dans deux cas depuis plus d'un an – poste vacant à l'ONUB pendant 14 mois, de juin 2004 au 31 juillet 2005.

Le Comité recommande que l'Administration accélère le recrutement aux postes clefs vacants dans les missions de maintien de la paix, notamment aux postes de chef des services d'achat. (par. 103 et 105, tableau II.9)

Au 30 juin 2005, l'ONUB n'avait pas procédé à une vérification physique de tous les biens durables. L'ONUB a indiqué qu'une vérification physique de tous les biens durables avait été effectuée, mais n'a pas pu en apporter la preuve.

Il a été constaté qu'à l'ONUB, la sécurité des hangars et des installations d'entreposage était mal assurée ou que ceux-ci étaient en mauvais état.

Le Comité recommande à nouveau que l'Administration assure, comme il convient, la garde, le contrôle, la comptabilisation et la cession du matériel durable. (par. 232 b) et f) et 233)

Le Comité recommande que le Département des opérations de maintien de la paix, en collaboration avec les missions de maintien de la paix pertinentes, mette au point et applique des plans de coordination régionaux adaptés aux objectifs des missions. (par. 289)

Des déficiences au niveau de l'emballage, du stockage ou du contrôle de la température des rations avaient été constatées à l'ONUB.

Des articles périmés, qui n'avaient pas été jetés, avaient été trouvés à l'ONUB.

Dans le contexte de la réduction de ses activités et de sa liquidation administrative et de sa transformation de mission de maintien de la paix (ONUB) en bureau intégré (BINUB), l'Opération pourvoit les postes clefs en coordination avec le Service de la gestion du personnel du Département des opérations de maintien de la paix.

L'inventaire de tous les biens durables a été effectué dans une proportion de 99,2 %.

La recommandation a été appliquée, y compris en ce qui concerne les installations permanentes d'entreposage et les hangars.

Tel qu'indiqué aux paragraphes 55 et 56 du septième rapport du Secrétaire général sur l'ONUB daté du 21 juin 2006 (S/2006/429), un effort concerté a été fait pour simplifier la collaboration et la liaison entre la MONUC et l'ONUB, notamment grâce à des réunions périodiques, à des contacts informels fréquents et à des échanges d'informations sur l'évolution politique et en matière de sécurité ayant une incidence sur la frontière entre la République démocratique du Congo et le Burundi et sur les opérations militaires de la MONUC et de l'ONUB, et grâce aussi à l'établissement de liens étroits avec Radio Okapi, la radio de la MONUC.

L'excédent de matériel de l'ONUB est acheminé vers la base logistique de la MONUC à Entebbe (Ouganda).

La mission respecte les instructions permanentes sur le contrôle de la qualité. Par ailleurs, avant de livrer les rations aux contingents, elle en accuse réception et les inspecte pour s'assurer de leur qualité.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité recommande que l'Administration applique et fasse appliquer des procédures garantissant une bonne gestion des rations.

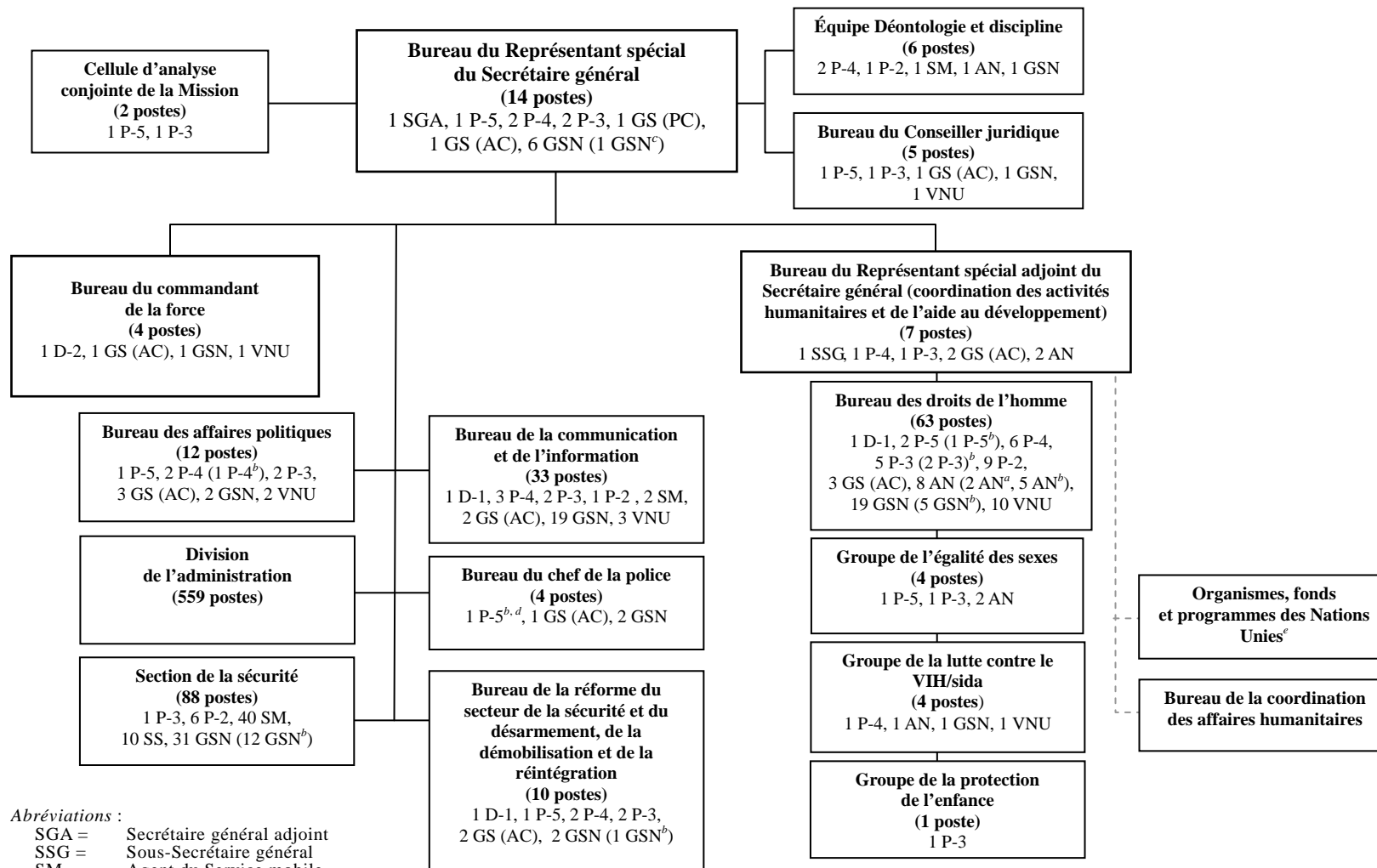
(par. 324 a) et f) et 326)

Le Comité a de nouveau noté que les mémorandums d'accord entre certains pays fournisseurs de contingents à l'ONUB et l'ONU n'avaient toujours pas été signés.

Le Comité recommande à nouveau que l'Administration continue de chercher à améliorer la conclusion des mémorandums d'accord en temps voulu. (par. 425 et 427)

Tous les mémorandums d'accord avec les pays fournisseurs de contingents ont été signés, sauf un. Celui-ci a été présenté le 22 décembre 2005 à la Mission permanente du pays fournisseur de contingents concerné auprès de l'Organisation des Nations Unies et attend d'être approuvé et ratifié par les organes législatifs du pays en question.

Organigrammes

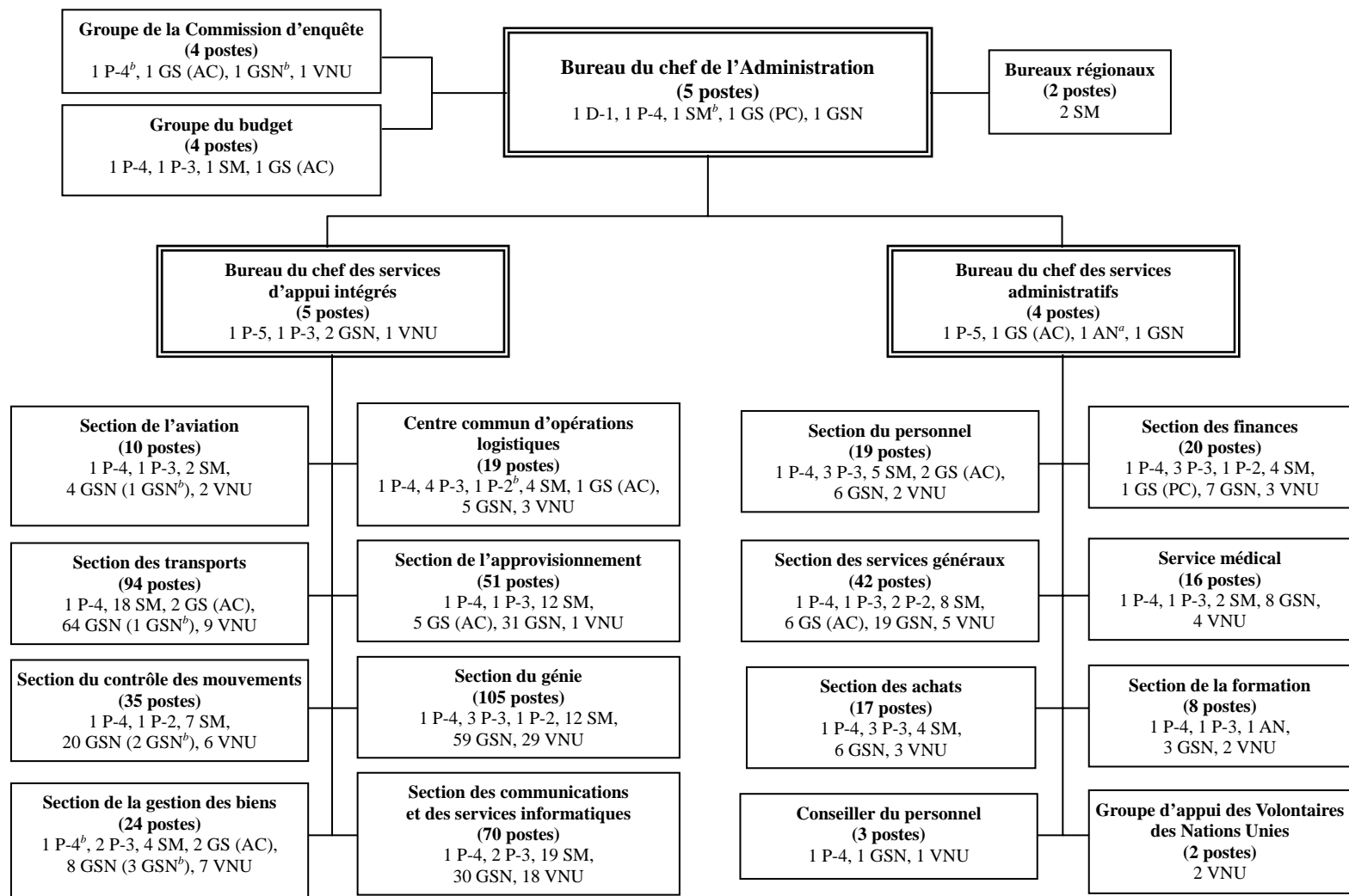
A. Services organiques (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006)

Abréviations :

- SGA = Secrétaire général adjoint
 SSG = Sous-Secrétaire général
 SM = Agent du Service mobile
 GS (PC) = Agents des services généraux (1^{re} classe)
 GS (AC) = Agents des services généraux (Autres classes)
 VNU = Volontaire des Nations Unies
 AN = Administrateur recruté sur le plan national
 GSN = Agent des services généraux recruté sur le plan national
 SS = Agent du Service de sécurité

^a Nouveau(x) poste(s).^b Poste(s) redéployé(s).^c Poste(s) transformé(s).^d Poste(s) déclassé(s).^e FAO, OIT, PNUD, UNESCO, FNUAP, HCR, UNICEF, ONUDI, PAM, OMS et Banque mondiale.

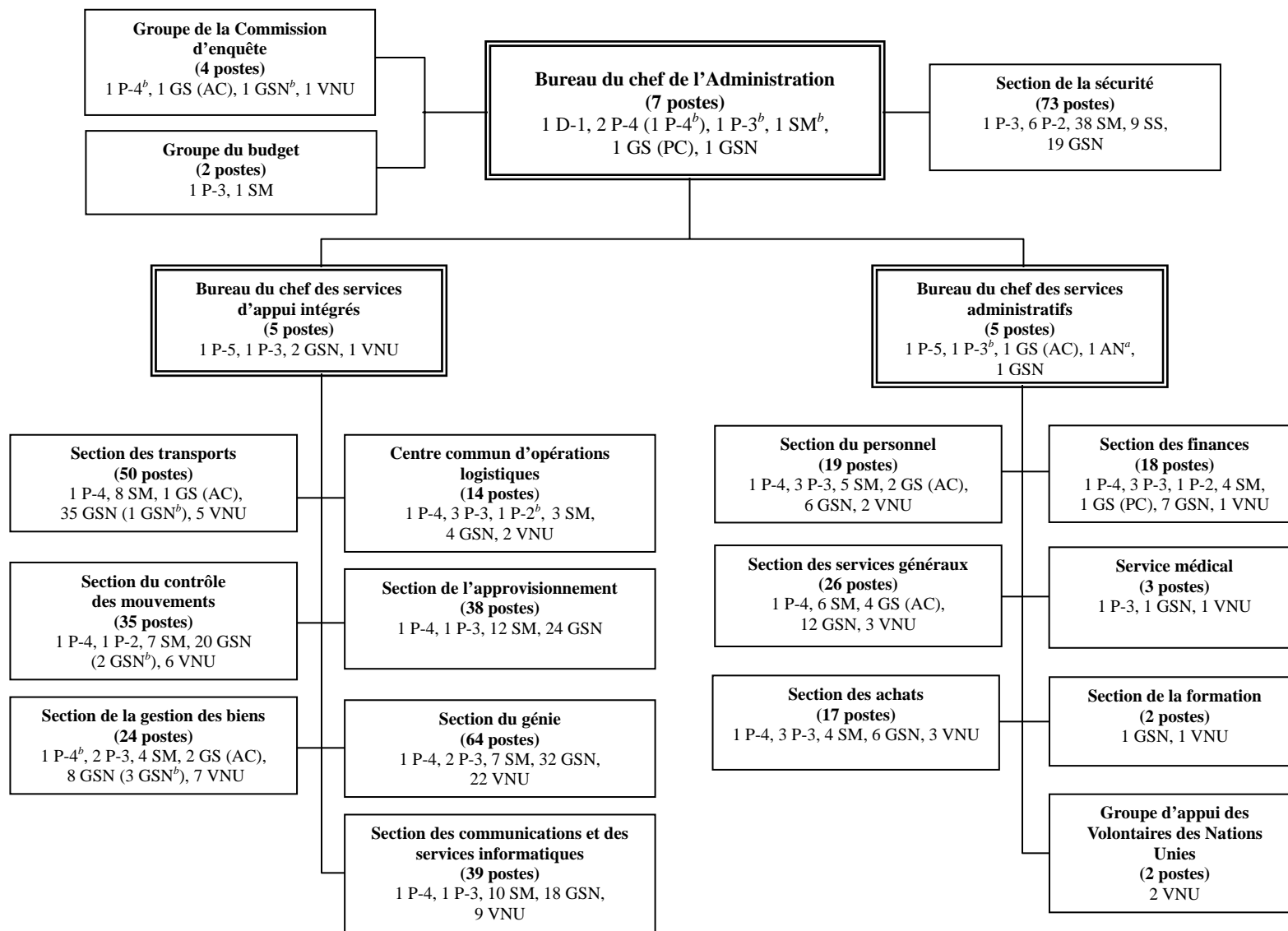
B. Bureaux administratifs (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006)



^a Nouveau(x) poste(s).

^b Poste(s) redéployé(s).

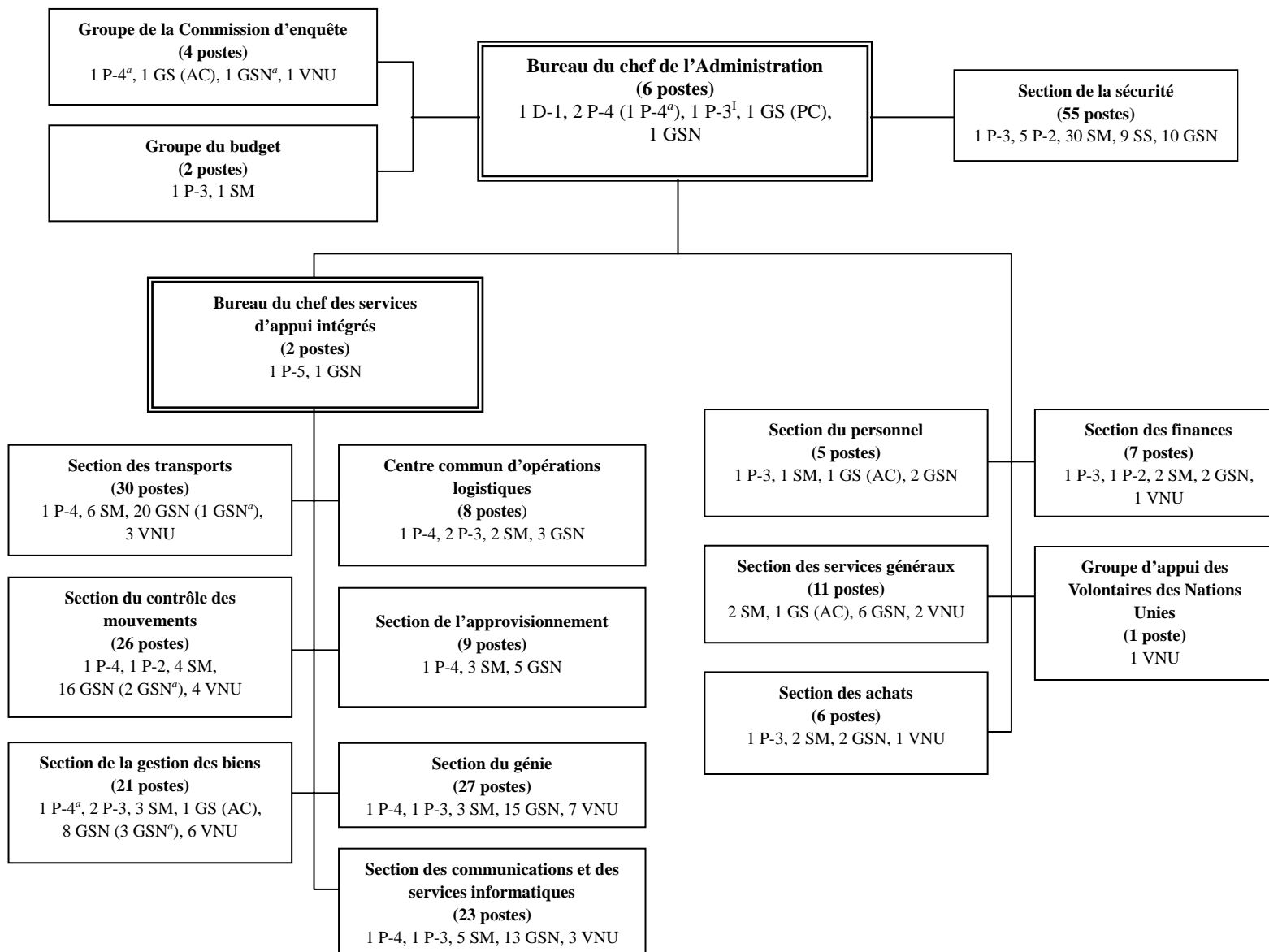
C. Bureaux administratifs (du 1^{er} janvier au 31 mars 2007)



^a Nouveau(x) poste(s).

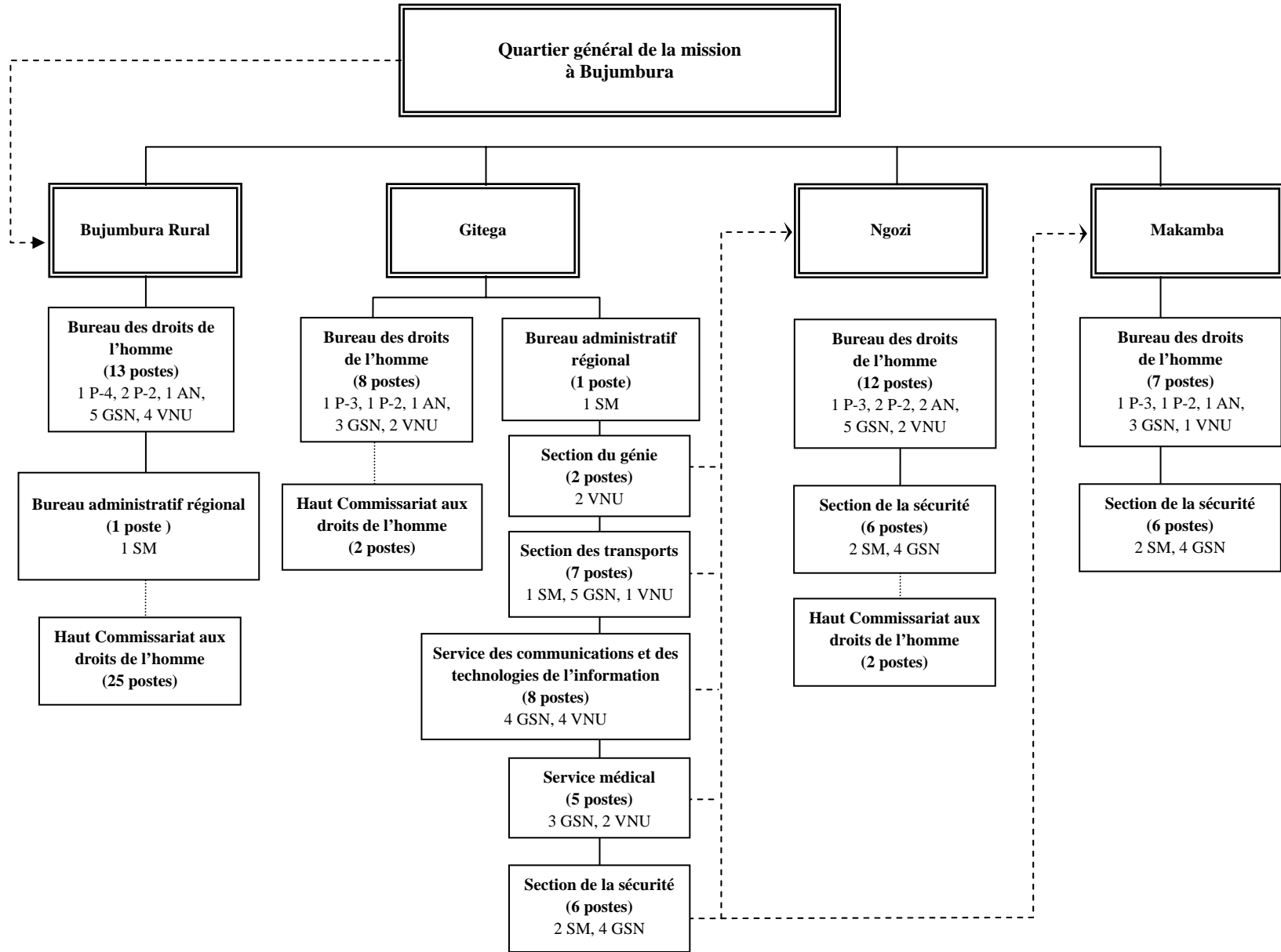
^b Poste(s) redéployé(s).

D. Bureaux administratifs (du 1^{er} avril au 30 juin 2007)

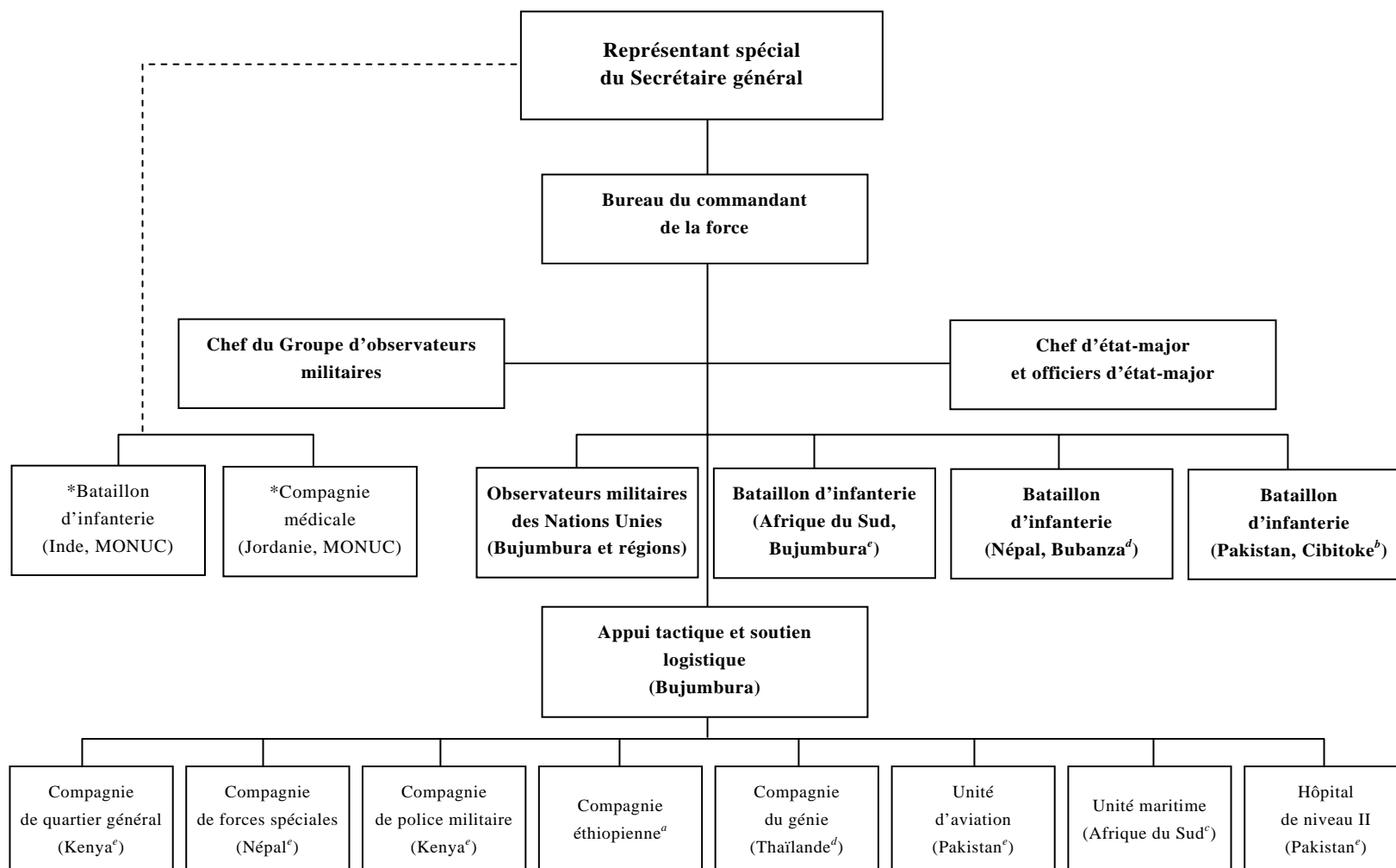


^a Poste(s) redéployé(s).

E. Bureaux régionaux



F. Composante militaire



* Personnel militaire de l'ONUB redéployé à la MONUC.

^a Rapatriée en août 2006.

^b Rapatriement prévu pour septembre 2006.

^c Rapatriement prévu pour octobre 2006.

^d Rapatriement prévu pour novembre 2006.

^e Rapatriement prévu pour décembre 2006.

Annexe II

Récapitulatif du redéploiement proposé des postes

Vers	Services organiques				Bureaux administratifs							
	Bureau des affaires politiques	Bureau des droits de l'homme	Bureau du chef de la police	Bureau de la démobilisation, du désarmement, de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité	Bureau du Chef de l'Administration	Bureau du chef des services administratifs	Centre commun d'opérations logistiques	Section de la gestion des biens	Section du contrôle des mouvements	Section de l'aviation	Section des transports	Section de la sécurité
À partir de												
Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général	1 P-4							1 GSN				
Bureau de l'état de droit et des affaires civiles		1 P-5 2 P-3 5 AN 5 GSN	1 P-5	1 GSN	1 P-4 1 GSN			1 GSN				2 GSN
Bureau de l'information et de la communication							1 P-2					10 GSN
Groupe de la protection de l'enfance								1 GSN				
Bureau du chef des services d'appui intégrés								1 P-4				
Section des communications et des services informatiques									2 GSN	1 GSN	1 GSN	
Période de liquidation												
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général					1 P-4 1 P-3	1 P-3						

Abréviations : AN = Administrateur recruté sur le plan national; GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national.



Map No. 4222 Rev. 13 UNITED NATIONS
October 2006

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section